



Projet d'établissement Foyer de Vie Les Aramons 2024-2028

Projet approuvé le 4 avril 2024 par le Conseil d'Administration de l'Association PRATO.

Nom de la structure	Foyer de vie les Aramons
Adresse de la structure	175 rue du Caducée 34070 Montpellier
Coordonnées	04.67.04.43.88 secretariat@les-aramons.org
Nom du directeur	Arnaud PAPIN
Type de structure	Foyer de vie
Capacité et modalités d'accueil	Capacité d'accueil : Hébergement complet : 21 + 1 chambre d'accueil temporaire + EXTENSION 10 PLACES hébergement complet (FIN 2024) Accueil du jour : 12 externes + File active
Numéro FINESS	34 079 779 4
Date de création	14 décembre 1992
Dates des derniers arrêtés d'autorisation	Mars 2000 ▪ Arrêté du Président du Conseil départemental portant la capacité totale du foyer occupationnel à 22 lits et places, dont un accueil temporaire. La capacité de l'atelier occupationnel est portée à 10 externes. 2018 + 2 places externes / Décembre 2016 ▪ Arrêté du Président du Conseil départemental portant renouvellement de l'autorisation pour 15 ans. Janvier 2020 : EXTENSION DE 10 PLACES FOYER D'HEBERGEMENT INTERNAT Mai 2023 : arrêté de prolongation du délai de caducité de l'extension
Organisme gestionnaire	ASSOCIATION PRATO Président : Gilles Romieu

Le projet d'établissement est établi conformément aux dispositions :

- de l'article L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- du décret n°2009-322 du 20 mars 2009 relatif au projet d'établissement.

Présenté au Conseil de la Vie Sociale le 9 février 2024

Présenté au Conseil Social et Economique le 31 janvier 2024

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	2
INTRODUCTION	3
1/ 1ERE PARTIE : IDENTITÉ ET VALEURS DE L'ASSOCIATION PRATO	4
1.1 Valeurs associatives.....	4
1.2 Textes d'orientation de l'association	5
1.3 L'organisation territoriale de l'association.....	6
2/ 2EME PARTIE : PRESENTATION GENERALE DU FOYER	7
2.1 L'historique de l'établissement	7
2.2 La situation géographique.....	9
2.3 Les termes des autorisations aujourd'hui	10
2.4 L'orientation vers un Foyer de Vie	11
2.5 Le financement.....	11
2.6 Les textes s'appliquant à la catégorie de la structure	11
2.6.1 Utilité sociale pour l'environnement et participation aux orientations des politiques nationales et territoriales	11
2.6.2 Les textes réglementaires	11
2.6.3 Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles s'appliquant à la catégorie de la structure (ex-ANESM et HAS)	12
2.6.4 L'inscription du projet d'établissement dans les orientations des politiques nationales et locales.....	13
2.6.4.1 Avec le schéma départemental de l'autonomie (2023-2027).....	13
2.6.4.2 Avec le Schéma territorial de Santé (2023-2028).....	13
3/ LA DEMARCHE CONTINUE D'AMELIORATION DE QUALITE	15
3.1 Les aspects réglementaires	15
3.2 Le choix du référentiel ARSENE	15
3.3 Les modalités de l'évaluation	15
3.4 Le plan d'amélioration de la qualité (PAQ)	17
3.5 Le référent Qualité	19
4/ LA POPULATION ET SES BESOINS SPECIFIQUES	19
4.1 Les caractéristiques des personnes accompagnées.....	19
4.2 La répartition par sexe et par âges.....	19
4.2.1 La distribution par sexe : une sur-représentation masculine	19
4.2.2 La distribution par tranches d'âges.....	20
4.2.3 Les déficiences	21
4.2.4 Le parcours antérieur des personnes accompagnées.....	22
4.2.5 Les sorties du foyer pour réorientation en structures spécialisées	23
4.2.6 Les mesures de protection juridique	23
4.3 Les modalités d'accompagnement.....	24
4.4 La desserte géographique	24
4.5 L'utilité sociale auprès des personnes accompagnées.....	24

4.6	L'utilité sociale auprès des entourages (familles et tuteurs)	26
4.7	L'utilité sociale auprès de l'environnement social	26
4.8	L'évolution du public accompagné.....	27
4.8.1	Une population plus jeune.....	27
4.8.2	Des personnes vieillissantes à accompagner	27
4.9	Le diagnostic de la situation actuelle	28
4.9.1	Les forces de l'établissement.....	28
5/	LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE	29
5.1	Les actions favorisant la bientraitance.....	29
5.2	Les outils favorisant la bientraitance mis en place	30
5.2.1	Le protocole de signalement.....	31
5.2.2	La mise en œuvre d'une charte de bientraitance au FV Les Aramons	33
5.3	La définition de la maltraitance.....	37
6/	LES PRESTATIONS PROPOSEES PAR LE FV LES ARAMONS	39
6.1	Le cadre réglementaire	39
6.2	Les prestations sur la base de SERAFIN PH	39
6.2.1	Prestations répondant aux besoins en matière de santé	40
6.2.2	Prestations répondant aux besoins en matière d'autonomie	45
6.2.3	Prestations pour la participation sociale.....	49
7/	PARTENARIATS ET STRATEGIE D'OUVERTURE.....	53
7.1	Les partenariats, les coopérations et les réseaux	53
7.1.1	La complémentarité avec d'autres dispositifs du territoire.....	53
7.1.1.1	Avec le secteur sanitaire : partenariats et conventions.....	53
7.1.1.2	Avec le secteur médicosocial : partenariats et conventions	55
7.1.1.3	Avec le secteur professionnel	57
7.1.1.4	Avec le secteur social	57
7.1.1.5	Avec le secteur associatif	58
7.1.2	La participation et l'appartenance à des réseaux.....	59
8/	LES DROITS DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	60
8.1	La garantie des droits	60
8.1.1	Le livret d'accueil.....	60
8.1.2	La charte des droits et libertés.....	60
8.1.3	La Charte d'accompagnement à la vie affective et sexuelle	61
8.1.4	Le règlement de fonctionnement	61
8.1.5	Le contrat de séjour	61
8.2	Expression et participation collective des personnes accompagnées	61
8.2.1	Le Conseil de la Vie Sociale	61
8.2.2	L'enquête de satisfaction.....	61
8.2.3	La protection des données nominatives.....	62
9/	L'ORGANISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT	63
9.1	L'accueil et l'admission.....	63
9.2	Le processus d'accueil et d'admission.....	63

9.2.1	La procédure d'accueil	64
9.2.2	La procédure d'admission	64
9.3	La procédure relative à la nomination et aux fonctions de référent	66
9.4	La procédure relative au projet personnalisé d'accompagnement (dès lors que l'admission est prononcée)	67
9.4.1	La trame du projet personnalisé	68
9.5	Les fins d'accompagnement (dont la préparation à la sortie et le suivi après la sortie) ..	69
9.6	La procédure relative au circuit de médicament	70
10/	PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT	73
10.1	Les ressources humaines	73
10.1.1	Structure organisationnelle fin 2023 et extension fin 2024	73
10.1.2	Organigramme	74
10.2	La cartographie des réunions	75
11/	LE PROJET STRATEGIQUE	79
11.1	Les perspectives à 5 ans	79
12/	ANNEXES.....	83
12.1	Annexe 1 : La nomenclature des besoins SERAFIN PH	83
12.2	Annexe 2 : Trame de l'enquête de satisfaction mai 2023	84
12.3	Annexe 3 : Résultats de l'enquête de satisfaction mai 2023	92
12.4	La Charte d'accompagnement à la vie affective et sexuelle	102

PREAMBULE

La méthodologie du projet : une démarche participative

La direction, conformément à la recommandation de bonnes pratiques de l'ANESM intitulée « *Élaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service* » publiée en 2010, a souhaité que ce projet soit élaboré selon une méthode participative et a donc prévu la participation de l'ensemble des professionnels par corps de métiers ainsi que des personnes accompagnées. Ainsi, pour chacune des thématiques travaillées, des professionnels et des personnes accompagnées ont été conviés à des réunions au cours desquelles, à partir de l'existant, ont été questionnées les pratiques professionnelles, en tenant compte non seulement des orientations stratégiques départementales (Schéma), régionales (PRS) mais également du cadre réglementaire.

Ainsi, des réunions ont été programmées entre juin et octobre 2023 comme suit :

Période	Activités
Mai 2023 Les fondamentaux de l'intervention et l'utilité sociale	Travail sur l'utilité sociale et les missions dévolues au FV Les Aramons sur la base de décrets, textes règlementaires en lien avec la structure.
Mai à juin 2023 Élaboration du référentiel prestations	Les prestations suivantes ont été formalisées : Santé et soins, participation sociale et autonomie sur la base de SERAFIN PH. Lors de ces prestations, les personnes accompagnées ont été conviées.
Septembre 2023 Organisation de l'accompagnement	Travail sur la formalisation de procédures
Octobre à novembre 2023 La dimension managériale	<ul style="list-style-type: none">- Constitution d'une cartographie des réunions, en vertu de l'article L 311-5 et L 311-6 du CASF- Formalisation de fiches de poste- Constitution d'axes de développement du projet à 5 ans (perspectives) en se référant aux besoins du secteur (orientations du schéma médicosocial, en lien avec la réglementation, etc.)- Les perspectives du FV à 5 ans

La démarche de réécriture du projet d'établissement est le résultat d'une réflexion collective. Ce document a été élaboré selon une démarche participative, autour de groupes de travail composés de l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire (personnel éducatif, psychologue, personnel d'encadrement et de direction...) et **des personnes accompagnées**. Ces dernières ont été conviées à participer à plusieurs étapes du projet : leur intervention était programmée en fin de matinée de 11 heures à midi ou en début d'après-midi de 14 heures à 15 heures sur la base du volontariat. La première fois, ils étaient peu nombreux et s'exprimaient peu, mais au fil des séances, ils sont venus plus nombreux et ont pris largement la parole pour s'exprimer et indiquer leurs ressentis, leurs besoins et leurs attentes. Dans le corps de texte, des infos bulles orange illustrent les propos des résidents et viennent agrémenter les thématiques travaillées lors du projet.

Le CREAI-ORS Occitanie a apporté son soutien technique et a animé la réflexion dans le cadre de groupes de travail autour des thèmes suivants : le public accompagné et ses besoins, les missions et utilités sociales de la structure, le volet prestations, l'organisation de l'accompagnement et la dimension managériale.

INTRODUCTION

Depuis sa création en 1992, le Foyer de Vie Les Aramons, géré par l'Association PRATO, s'est engagé dans l'accueil et l'accompagnement d'adultes en situation de handicap. Actuellement, l'établissement a une capacité d'accueil de 22 résidents, avec une chambre d'accueil temporaire. En parallèle, l'accueil de jour, comprenant un Atelier Thérapeutique Occupationnel, offre des prises en charge à 34 personnes, intégrant douze places d'externat.

L'indépendance de l'Association PRATO, loin d'être un obstacle, s'avère être un moteur de stimulation. La dynamique de partenariat est au cœur des initiatives, et l'établissement, bien qu'indépendant, cultive une ouverture manifeste. Les sorties éducatives se multiplient, les partenariats se renforcent, et la mise en ligne du site internet en 2022 a accru la visibilité publique de l'établissement.

Cette ouverture s'étend également à l'intérieur de l'établissement. Une réflexion approfondie sur les pratiques des différentes équipes s'est déroulée avec le soutien du CREAI-ORS Occitanie. La cohésion entre les équipes s'est affinée, favorisée par des réunions communes régulières et de nouveaux plannings horaires. Cette collaboration transversale permet désormais la mise en œuvre de projets éducatifs novateurs.

Le Foyer d'Hébergement et l'Accueil de Jour, bien que distincts, convergent vers un objectif commun, partageant une réflexion clinique sur l'accompagnement collectif et individuel. Des espaces communs de construction ont été créés pour favoriser l'harmonisation des pratiques, notamment dans l'élaboration du nouveau projet d'établissement 2024-2028, centré sur la bientraitance et l'autonomie des personnes accompagnées.

En juillet 2023, un nouveau chapitre s'est ouvert avec le démarrage du chantier de construction d'un nouveau bâtiment qui accueillera de 10 nouvelles personnes fin 2024. Ce bâtiment de trois étages comprend de nouvelles salles d'activités, des bureaux supplémentaires au rez-de-chaussée, une unité « Foyer d'Hébergement » au premier étage. Et un second étage est prévu pour accueillir neuf personnes supplémentaires dans l'effectif dans des studios autonomes, répondant aux attentes du nouveau schéma départemental.

En parallèle du projet d'établissement, la mise en place d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens vise à aligner les actions de la structure sur les politiques départementales, conformément au nouveau schéma départemental de l'autonomie 2023-2027. Cette démarche permettra d'anticiper et de négocier des opérations de transformation et de restructuration en cohérence avec les orientations nationales axées sur l'inclusion, le parcours personnalisé, et l'implantation territoriale.

Ainsi, l'Association PRATO se positionne en acteur engagé dans la transformation du secteur médico-social, privilégiant une approche inclusive, respectueuse des parcours individuels, et ancrée dans les besoins spécifiques de chaque personne en situation de handicap et de leurs aidants.

Arnaud Papin, Directeur

1/ 1ERE PARTIE : IDENTITÉ ET VALEURS DE L'ASSOCIATION PRATO

1.1 Valeurs associatives

L'association PRATO incarne une mission ancrée dans des valeurs humanistes. À travers ses actions, PRATO assure l'accueil, l'accompagnement et l'hébergement permanent et temporaire de personnes adultes en situation de handicap mental. PRATO reconnaît la singularité de chaque personne accueillie, cherchant à la guider vers ses potentiels les plus élevés. Le parcours de vie proposé par l'association est construit sur des principes fondamentaux visant à offrir une qualité de vie en réponse aux besoins et attentes spécifiques de chacun.

Dans une perspective d'intégration sociale, PRATO s'engage à mobiliser tous les moyens nécessaires pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société. L'association reconnaît et valorise les capacités individuelles, les besoins et les désirs des personnes tout au long de leur vie, adaptant ses modalités d'accompagnement en fonction des pathologies et du vieillissement.

En tant qu'acteur du secteur médico-social, PRATO assume sa responsabilité en agissant au plus près des besoins de son territoire. L'association se positionne en tant qu'acteur engagé de la société civile, portant un projet d'intérêt général visant à créer une société inclusive et solidaire.

Le respect de l'égalité de dignité de tout être humain et la reconnaissance de la différence de chacun sont des principes essentiels que PRATO défend. Toute forme de discrimination est proscrite, et chaque personne accueillie est considérée comme unique, avec son identité propre, ses potentialités, ses richesses, ses besoins et ses limites.

PRATO réaffirme dans ce nouveau projet d'établissement son engagement dans la défense des droits et libertés des personnes en situation de handicap. L'association place au centre de son fonctionnement les valeurs suivantes :

- Le respect des engagements
- Une ambition dans la réponse aux besoins des personnes
- Une ouverture à et sur l'environnement
- Une écoute de toutes les parties prenantes (usagers et familles, salariés.)
- Un esprit de solidarité vis-à-vis de l'ensemble des acteurs
- Une réflexion éthique vis-à-vis des personnes accueillies
- Une qualité de service qui s'appuie sur la responsabilisation, le savoir-faire, les compétences et le professionnalisme.

1.2 Textes d'orientation de l'association

- Responsabilisation et professionnalisme

L'ensemble des parties œuvre et agit dans un même esprit de solidarité et de coopération. Ils associent engagement et compétence au service du projet commun. Une attention particulière est portée à la définition et à la lisibilité des rôles, champs de délégation et d'intervention des administrateurs comme des cadres et salariés.

L'association s'appuie sur un management participatif et des délégations claires confiées au Directeur de l'établissement avec lequel elle souhaite nourrir des relations professionnelles de confiance pour que vive la complémentarité technique et politique.

PRATO promeut la professionnalisation et la formation des salariés engagés auprès des personnes en situation de handicap afin de leur permettre d'acquérir des outils de perfectionnement et être à l'écoute de l'évolution des besoins des personnes accueillies.

L'association accorde une importance au suivi des plans d'amélioration de la qualité en favorisant les échanges entre les professionnels sur leurs pratiques et leur engagement dans l'accompagnement des usagers.

- Une culture commune et un management participatif

La diversité des dispositifs mobilisés par l'association d'une part, la diversité des compétences et des métiers d'autre part, sont autant d'éléments qui nécessitent le développement permanent d'une culture commune. La mise en œuvre du projet de l'association est basée sur une philosophie participative dans laquelle Direction, chef de service et salariés constituent une ressource essentielle de la compétence aux services des usagers.

Pour cela, PRATO veille à la qualité de vie au travail de ses salariés par la formation, l'amélioration des conditions de travail. L'association met en œuvre une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la prévention des risques professionnels et psychosociaux.

- La promotion et la valorisation du bénévolat

L'association est consciente qu'un engagement bénévole important demande un renouvellement permanent de ressources vives au sein de ses différentes instances. Consciente de la nécessité de consolider son socle fondateur par l'ouverture à de nouveaux membres, il revient à l'association de créer les conditions permettant aux personnes partageant ses valeurs, qui souhaitent la rejoindre, de s'intégrer selon leurs capacités et leurs engagements.

A l'horizon 2028, PRATO souhaite poursuivre les orientations stratégiques définies dans son projet associatif qui servent de fil conducteur à son action opérationnelle.

- Accompagner la personne handicapée dans un véritable parcours de vie
- Consolider et développer l'offre et les dispositifs mobilisés
- Renforcer le socle et la gouvernance associative de l'institution pour garantir sa pérennité
- Favoriser une culture associative commune et partagée
- Développer les partenariats et les coopérations stratégiques
- Développer l'ouverture de l'association sur son territoire et sa communication associative

1.3 L'organisation territoriale de l'association

L'association PRATO en tant qu'association gestionnaire d'un « mono-établissement » porte aujourd'hui une attention particulière à la construction de partenariats avec l'ensemble du secteur médico-social sur le territoire de l'Hérault et plus largement en Occitanie.

PRATO inscrit les coopérations stratégiques et opérationnelles avec d'autres structures comme une nécessité et une ressource au bénéfice des usagers.

A cet effet, PRATO affiche une ambition de coopération et de mutualisation choisie en lien avec ses partenaires en favorisant la cohérence et la complémentarité des dispositifs, la mutualisation de services et de prestations dans une logique d'amélioration des prestations offertes aux bénéficiaires tout en mobilisant les modes et outils de coopération adaptés au contexte.

PRATO a mis au cœur de son action un travail en réseau pour l'accueil, la prise en charge et l'accompagnement des personnes en situation de handicap, sous diverses formes.

L'association s'appuie ainsi sur un réseau de partenaires publics et privés, partenaires techniques et acteurs associatifs accompagnant des publics identiques ou complémentaires, fédérations nationales et régionales, pour affirmer et défendre la spécificité du handicap, porter une parole militante et être force de propositions.

PRATO entretient des relations étroites avec les pouvoirs publics et les collectivités territoriales de son territoire et inscrit son action dans les différents schémas ou programmes départementaux et régionaux, comme partenaire des intervenants de l'action sociale.

Elle revendique son appartenance au secteur non lucratif par sa présence et son implication à l'URIOPSS OCCITANIE (Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux), et au CREA-ORS (Centre Régional d'Études d'Actions et d'Informations CREA-ORS régional).

La communication associative est un vecteur indispensable à même d'asseoir l'image et la notoriété de l'institution tant à l'extérieur qu'à l'intérieur et favorise le sentiment d'appartenance de ses adhérents, salariés, financeurs et partenaires.

Consciente de la nécessité d'être visible sur son territoire, PRATO a développé une communication institutionnelle en mettant à la disposition de l'ensemble de ses partenaires et sympathisants, un site internet qui traduit et véhicule l'ambition de son projet associatif, ses orientations à court et moyen terme permettant aux personnes qui souhaitent rejoindre l'association de faciliter leur choix.

PRATO s'attache également à développer l'organisation d'événements locaux relayés par la presse (expositions, spectacles, portes ouvertes) pour encourager une large participation des usagers, familles, salariés, partenaires et bénévoles et favoriser l'inclusion de son dispositif dans la Cité.

2/ 2EME PARTIE : PRESENTATION GENERALE DU FOYER

2.1 L'historique de l'établissement

Octobre 1991 ▪ Création de l'association à Juvignac (34990).

Octobre 1992 ▪ Arrêté du Président du Conseil départemental autorisant l'association PRATO à gérer 25 places d'atelier thérapeutique occupationnel de 20 à 60 ans, dont 8 places en foyer d'hébergement.

Juin 1993 ▪ Élection de Monsieur Joël MAISTRE en tant que président de l'association.

Juillet 1995 - L'extension de 8 places d'hébergement au Foyer de JUVIGNAC. Le transfert de l'ATO avec extension de 7 places sur le site du Parc Euromédecine.

Novembre 1995 ▪ Accord du Conseil départemental autorisant l'acquisition de la propriété CINAM en vue du transfert de l'ATO pour les activités de jour avec extension de l'effectif à 32 places.

Janvier 1996 ▪ Arrêté du Président du Conseil départemental de l'Hérault autorisant l'extension de 7 places de l'ATO avec transfert des locaux au 68, rue du Caducée Parc, Euromédecine à Montpellier. La capacité est portée à 16 lits pour le foyer et 32 places pour l'ATO.

Mars 2000 ▪ Arrêté du Président du Conseil départemental autorisant le transfert et une extension de 6 lits du foyer occupationnel portant la capacité totale du foyer occupationnel à 22 lits et places, dont un accueil temporaire, avec transfert Parc Euromédecine, 175, rue du Caducée à Montpellier. La capacité de l'atelier occupationnel est portée à 10 externes.

Septembre 2000 ▪ Ouverture des nouveaux bâtiments A, B et C du foyer par le bailleur social FDI Habitat, dans le cadre d'un bail emphytéotique avec 2 unités de vies de 11 résidents (au 175 rue du Caducée) et deux ateliers occupationnels (au n°63 et n° 121 rue du Caducée)

2008 ▪ Étude de faisabilité d'un agrandissement du foyer sur l'emprise du site actuel.

Mai 2009 ▪ Acquisition du terrain mitoyen (121 rue du Caducée).

2014 ▪ Évaluation externe des activités par le cabinet « IFTA SUD » habilité par l'Agence nationale de l'évaluation médico-sociale.

Décembre 2016 ▪ Arrêté du Président du Conseil départemental portant renouvellement de l'autorisation pour 15 ans.

Janvier 2018 ▪ Élection de Monsieur François de CAPELE en tant que nouveau président de l'association.

▪ Étude du projet de démolition/ construction de l'ATO 63 rue du Caducée, et d'une extension bâtimementaire.

Septembre 2018 ▪ Extension de 2 places notifiée dans le budget 2018.

Février 2019 ▪ Nouveau projet associatif.

Avril 2019 ▪ Dernier projet d'établissement 2019-2024.

Janvier 2020 : Autorisation pour une extension de 10 Places EANM

Septembre 2020 – Départ du Directeur en place depuis 30 ans, M. Daniel Lassen De Sago

Nouvelle Direction transitionnelle – par Mme Claudine Cabrol

Janvier 2021 – Changement de Direction – Embauche de M. Arnaud Papin

Juin 2021 – Élection de M. Gilles Romieu à la présidence de l'Association

Mai 2023 – Prolongation du délai de caducité de l'autorisation d'extension de 10 Places

Juillet 2023 – Démarrage des travaux du nouveau bâtiment sur la parcelle 63

Ouverture prévue d'une nouvelle unité : Dernier trimestre 2024

Février 2024 : Dépôt d'un projet pour la création de 9 places en studio autonomes

2.2 La situation géographique

Le Foyer de Vie les Aramons se situe Rue du Caducée à Montpellier dans le quartier Euromédecine.

Il est situé à 35 minutes en voiture des gares ferroviaire et routière.

L'accessibilité du foyer de Vie est favorisée par un axe routier et autoroutier développé. Il est desservi par la ligne de bus n° 6 et se situe non loin de l'arrêt de Tramway Euromédecine (Ligne 1).

Le foyer d'hébergement est situé au n° 175 rue du Caducée et l'accueil de jour est à proximité au n° 63 (nouvelle construction en cours) et n° 121 et 121 bis de la même rue. Les usagers, internes et externes, ainsi que les équipes, vont sur les sites d'activités de jour à pied par un chemin interne. L'implantation sur un site unique permet de limiter au maximum les déplacements des résidents et des équipes.



Situé sur un terrain propriété de l'association de 10 000 m², le foyer de vie « Les Aramons » est doté d'un grand parc arboré où chacun peut s'isoler, aller et venir à sa guise, propose un cadre de vie sécurisant.

Le foyer a été construit au Parc Euromédecine proche des commodités et services du centre-ville, tout en étant assez en retrait pour profiter du calme et de l'espace. Il permet d'établir une interaction active entre les activités existantes dans la structure et celles organisées sur le territoire.

Sa situation lui permet de bénéficier des différents équipements de la commune : gymnases, salle de sports, bibliothèque, médiathèque, salles de spectacle. De plus, à proximité sont situés de centres mutualistes, de médecins, pharmaciens, dentistes, kinésithérapeutes, services de soins infirmiers, orthophonistes, pédicures, podologues, ainsi que des équipements et clubs sportifs. Cela facilite des partenariats de proximité riches et constructifs.

Ce positionnement offre donc des opportunités et la possibilité de travailler sur l'autonomie : certains résidents parviennent à réaliser seuls des actions de la vie courante (aller chez le coiffeur, chez le médecin, faire ses courses...) dans un contexte facilitant la relation (aller à la médiathèque, au spectacle, acheter des vêtements, faire certaines démarches administratives).

2.3 Les termes des autorisations aujourd'hui

Extraits du dernier arrêté datant du 16 mai 2023

Le président du Conseil départemental de l'Hérault,

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code la sécurité sociale ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales :

Vu la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médicosociale ;

(...)

Vu l'arrêté de renouvellement d'autorisation du Président du conseil départemental du 20 décembre 2016 du foyer de vie « Les Aramons » situé à Montpellier d'une capacité de 32 places ;

Vu l'arrêté portant extension non importante du foyer de vie EANM « Les Aramons » signé par le Président du Conseil Départemental de l'Hérault le 24 janvier 2020 portant la capacité à un total de 44 places.

Ces places sont réparties en fonction du type de déficience soit :

Déficience intellectuelle..... 44 places

Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité Totale
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
965	Accueil et accompagnement non médical personnes handicapées	117	Déficience intellectuelle	11	Hébergement complet INTERNAT	31
				40	Accueil Temporaire avec Hébergement	1
				21	Accueil de jour	12

2.4 L'orientation vers un Foyer de Vie

L'orientation en Foyer de vie est notifiée par la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée (CDAPH) de la Maison Départementale des Personne Handicapées (MDPH).

2.5 Le financement

Les Foyers de vie sont des établissements « non médicalisés ». Ils sont financés à ce titre par le Conseil départemental. Une participation de la personne aux frais d'hébergement et d'entretien est exigée (CASF, Art. L.344-5 et D.344-34 et suivants).

2.6 Les textes s'appliquant à la catégorie de la structure

2.6.1 *Utilité sociale pour l'environnement et participation aux orientations des politiques nationales et territoriales*

L'intervention du foyer de vie s'inscrit dans des politiques nationales pilotées par la Direction Générale de la Cohésion sociale (DGCS)¹.

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées constitue la clé de voûte des politiques en faveur des personnes en situation de handicap. Cette loi réaffirme **l'objectif d'intégration des personnes handicapées dans la société**. L'action poursuivie vise à assurer « *l'accès de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire (...) de vie* » (article 2).

A travers les activités sociales, culturelles et de loisirs qu'il propose à l'extérieur de l'établissement, le Foyer de vie participe ainsi à la logique inclusive et à la participation des personnes à la vie culturelle et sociale du territoire.

Au niveau territorial, la politique en faveur des personnes handicapés est déclinée dans le **Schéma départemental en faveur de l'autonomie** des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

2.6.2 *Les textes réglementaires*

L'essentiel de la réglementation concernant la structure est contenu dans les textes suivants :

- Les annexes XXIV
- La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, qui modifie la loi 75-535 du 30 juin 1975. Toutes les dispositions de cette loi sont intégrées à la partie législative du Code de l'Action Sociale et des Familles (article L 331-1 du CASF)
- L'arrêté du 8 septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie

¹ Sous l'autorité conjointe de la ministre chargée des Affaires sociales et de la Santé et de la ministre chargée des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes.

- Le décret n° 2003-1094 du 14 novembre 2003 relatif à la personne qualifiée mentionnée à l'article L. 311-5 du code de l'action sociale et des familles
- Le décret n° 2003-1095 du 14 novembre 2003 relatif au règlement de fonctionnement
- Le décret n° 2004-1274 du 26 novembre 2004 relatif au contrat de séjour ou DIPC prévu par l'article L 311-4 du CASF
- La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Le décret 2006-1752 du 23 décembre 2006 relatif aux Contrats de Soutien et d'Aide par le Travail (CSAT) et aux ressources des travailleurs handicapés
- La loi du 5 mars 2007 portant sur la réforme de la protection juridique des majeurs
- Le décret n° 2009-322 du 20 mars 2009 relatif aux obligations des établissements et services accueillant ou accompagnant des personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie
- La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- La circulaire n° DGCS/SD2A/2011/282 du 12 juillet 2011 relative au renforcement de la lutte contre la maltraitance, au développement de la bientraitance dans les établissements et services sociaux
- Décret n° 2017-473 du 3 avril 2017 modifiant le décret n° 2016-1899 relatif à la mise en œuvre du dispositif d'emploi accompagné et au financement du compte personnel de formation des travailleurs handicapés
- L'arrêté du 28 mars 2017 relatif au modèle de convention de mise en situation en milieu professionnel en établissement et service d'aide par le travail, mentionnée à l'article R. 146-31-3 du code de l'action sociale et des familles
- La circulaire interministérielle n° DGCS/3B/5A/DGEFP/METH/2017/125 du 14 avril 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du dispositif d'emploi accompagné prévu par le décret n° 2016-1899 du 27 décembre 2016 modifié
- Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 23 mai 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données)
- La circulaire du 2 mai 2017 relative à la transformation de l'offre d'accompagnement des personnes handicapées.

2.6.3 Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles s'appliquant à la catégorie de la structure (ex-ANESM et HAS)

- La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre (07/2008)
- Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées (07/2008)
- Ouverture de l'établissement à et sur son environnement (12/2008)
- Les attentes de la personne et le projet personnalisé (12/2008)
- Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance (12-2008)
- La conduite de l'évaluation interne dans les établissements et services visés à l'article L 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (07/2009)

- Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement (11/2009)
- Élaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service (05/2010)
- Le questionnement éthique dans les établissements sociaux et médicosociaux (10/2010)
- Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées (07/2008)
- Participation des personnes protégées dans la mise en œuvre des mesures de protection juridique (07/2012)
- L'accompagnement à la santé de la personne accompagnée (07/2013)
- L'adaptation de l'intervention auprès des personnes handicapées vieillissantes (03/2015)
- Spécificités de l'accompagnement des adultes handicapés psychiques (05/2016)
- Les « comportements-problèmes » au sein des établissements et services accueillant des enfants et adultes handicapés : prévention et réponses (01/2016)
- Les espaces de calme-retrait et d'apaisement (01/2017)
- Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap (01/2018)
- Améliorer la participation des usagers dans les commissions des usagers et les Conseils de la Vie Sociale (06/2022)
- L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel (TDI) – Volet 1 (10/2022)

2.6.4 L'inscription du projet d'établissement dans les orientations des politiques nationales et locales

2.6.4.1 Avec le schéma départemental de l'autonomie (2023-2027)

Ce projet d'établissement s'inscrit dans plusieurs des axes du schéma départemental de l'autonomie, notamment :

- L'axe 1 : Renforcer l'information et la prévention
- L'axe 2 : Améliorer l'accès aux droits
- L'axe 3 : Diversification et transformation de l'offre
- L'axe 4 : Développer le soutien aux aidants.

2.6.4.2 Avec le Schéma territorial de Santé (2023-2028)

Ce projet d'établissement s'inscrit également dans les orientations du Schéma Territorial de Santé 2023-2028, qui précise les 6 défis prioritaires et leurs objectifs opérationnels suivants :

Défi 1 : Dynamiser et adapter la prévention et la promotion de la santé aux âges clés et aux milieux de vie

Adapter la stratégie de prévention et promotion de la santé aux besoins des publics prioritaires dont les publics vulnérables
Renforcer le dépistage, le repérage et l'accompagnement précoce

Défi 2 : Accompagner chaque personne pour lui permettre d'être actrice de sa santé

Renforcer le pouvoir d'agir des personnes et leur connaissance du système de santé

Défi 3 : Renforcer l'accès pour tous à une prise en charge adaptée aux besoins de santé sur l'ensemble des territoires

Renforcer l'accès aux soins de proximité et les pratiques, organisations et techniques innovantes

Poursuivre la transformation et l'adaptation de l'offre médico-sociale

Défi 4 : Renforcer la coordination des acteurs pour assurer la continuité des prises en charge

Défi 5 : Promouvoir et garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge et des accompagnements

Défi 6 : Soutenir l'attractivité des métiers de la santé

Améliorer les conditions d'exercice, la qualité de vie au travail et les mobilités professionnelles

Soutenir le recrutement, l'installation et l'activité des professionnels dans les territoires

3/ LA DEMARCHE CONTINUE D'AMELIORATION DE QUALITE

3.1 Les aspects règlementaires

La loi de rénovation de l'action sociale et médico-sociale du 2 janvier 2002 pose obligation pour tout établissement social et médico-social de procéder à « l'évaluation de la qualité de ses prestations ». Cette obligation législative revêt deux modalités distinctes :

- Une évaluation interne ou autoévaluation pilotée par l'établissement sur la base d'un référentiel
- Une évaluation externe pratiquée tous les cinq ans par un organisme habilité et dont les résultats conditionnent le maintien de l'autorisation de poursuite de l'activité.

Au-delà de cette injonction législative, cette orientation permet une évolution qualitative de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement. Le foyer de vie des Aramons s'est engagé dans la démarche qualité en et un plan d'actions correctives a été élaboré.

3.2 Le choix du référentiel ARSENE

La démarche d'évaluation repose aujourd'hui sur le référentiel ARSENE, référentiel d'évaluation de la qualité des prestations en Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS), conçu par le réseau des CREAI. Ce référentiel propose une méthodologie rigoureuse qui permet aux équipes professionnelles d'effectuer, d'organiser et de suivre l'amélioration continue des pratiques collectives et de la qualité du service rendu aux bénéficiaires de l'action sociale ou médicosociale.

Cette méthode, articulée en cinq principaux domaines et vingt-deux dimensions qui les subdivisent, propose un questionnement global de la qualité de l'offre de service et les processus organisationnels à l'œuvre au sein des établissements et services relevant du L.312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

3.3 Les modalités de l'évaluation

L'évaluation a pour objet l'appréciation à intervalles réguliers des éléments suivants :

- La cohérence : les actions correctives mises en place sont-elles en adéquation avec les priorités identifiées ?
- L'efficacité : les résultats sont-ils conformes aux objectifs retenus ?
- L'efficience : les résultats sont-ils à la mesure de l'ensemble des moyens mobilisés ?
- L'impact : quels sont les effets des actions conduites ?

Un comité de pilotage a été mis en place en septembre 2022.

Fréquence : une fois par mois tous les derniers jeudis du mois

Horaires : Les réunions se déroulent en deux temps :

De 9 h à 10 h 30 sur le premier objectif, et de 10 h 45 à 12 h 15 sur le second.

Les 2 objectifs :

1 - Faire le point sur tous les axes d'amélioration de la qualité de l'accueil et d'accompagnement des personnes accueillies sur le foyer de vie (hébergement et accueil de jour).

2 - Faire le point sur tous les axes d'amélioration de la qualité des conditions de travail des professionnels.

OUTILS :

ARSENE : Plan d'amélioration de la qualité en ligne du CREAI qui contient les derniers critères et les recommandations de bonnes pratiques, publiés en 2023, par la Haute Autorité de Santé.

DUERP/ RPS : 2 tableaux Excel réalisés dans le cadre du DUERP par Almé Conseil en juin 2023 en collaboration avec l'ensemble des salariés.

CVS : Tableau de suivi des demandes des résidents réalisé en septembre 2023 à partir des comptes-rendus CVS depuis janvier 2021 et des futurs comptes-rendus des prochains CVS.

PIA : Tableau de suivi des Projets Individuels d'Accompagnement réalisé en juin 2023 par la coordinatrice de projets.

Enquêtes de Satisfaction : 2 résultats d'enquêtes (derniers en date réalisés en juin 2023) auprès d'une part des personnes accompagnées et d'autre part auprès des familles et représentants légaux. Il est prévu le renouvellement de ces enquêtes annuellement.

Méthodologie :

Prioriser les axes d'amélioration sur un plan d'action et désigner les personnes (individus ou groupes) en charge de mettre en œuvre les points d'amélioration ciblés.

Composition du Comité de Pilotage et référents de projets :

ARSENE (Critères HAS et RBBP) : chef de service et secrétaire médicosociale

DUERP : Représentant du personnel – élu CSE – moniteur éducateur sur le foyer d'hébergement.

RPS : Représentante du personnel - élue CSE) – monitrice éducatrice sur l'accueil de jour.

CVS : Accompagnante PIA – éducatrice spécialisée

ENQUÊTES PERSONNES ACCOMPAGNEES : Directeur et Psychologue

ENQUÊTES FAMILLE ET REPRESENTANTS LÉGAUX : Directeur et Psychologue

Les référents des différents outils sont chargés de mettre à jour les outils en fonction des avancées effectuées au sein de l'établissement, c'est-à-dire, au fur et à mesure de la mise en place des actions préconisées dans les différentes évaluations et documents supports. Les référents peuvent s'appuyer sur des ressources internes en constituant des groupes de travail pour réaliser certains axes d'amélioration. Les référents sont amenés à produire des procédures pour répondre à certains axes d'amélioration. Toutes les améliorations réalisées, suite aux groupes de travail ou l'écriture de nouvelles procédures, devront être validées par le comité de pilotage.

3.4 Le plan d'amélioration de la qualité (PAQ)

ARSENE - Plan d'Amélioration de la Qualité - Objectifs Opérationnels d'Amélioration	Avancement
Rendre conformes les conditions de stockage et d'archivage des dossiers	En cours (50%)
Formaliser la procédure d'accès aux dossiers pour les professionnels	En cours (50%)
Formaliser procédure d'accès au dossier pour les personnes accompagnées ou leur représentant légal	Non commencé
Proposer une éducation à la santé aux personnes accompagnées	Terminé
Formaliser une procédure sur les décisions à prendre devant une situation complexe	Non commencé
Formaliser la procédure de sortie de la structure	Terminé
Évaluer la facilité et la sécurité d'accès au foyer	Terminé
Créer un inventaire des ressources du foyer	En cours (50%)
Former les professionnels sur l'ouverture à l'environnement	En cours (50%)
Créer une procédure des soins avec les professionnels de santé libéraux	Non commencé
Formaliser la procédure HAD	Non commencé
Conventionner avec la psychiatrie	Non commencé
Associer à la conception et à la mise en œuvre des projets de la structure les partenaires	Non commencé
Formaliser la procédure relative à la fin de vie	Non commencé
Formaliser la procédure HAD ou avec l'équipe mobile de soins palliatifs	Non commencé
Mettre en place une réunion dédiée au questionnement éthique	Terminé
Établir des règles de circulation des informations confidentielles	Non commencé
Disposer d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	En cours (90%)
Formaliser la procédure d'accueil du nouveau salarié	Non commencé
Évaluer les conditions de travail à périodicité définie	Non commencé
Faire un devis pour l'accessibilité à l'étage	En cours (50%)
Rendre accessibles les documents comptables aux personnes accompagnées	Non commencé
Se renseigner/s'informer auprès de professionnels spécialistes et de cabinet d'avocats pour les RGPD	En cours (50%)
Formaliser les procédures de gestion des risques non infectieux (prévention, gestion de crise et analyse)	Non commencé
Formaliser des procédures relatives à l'hygiène et aux soins	En cours (50%)
Signer une convention avec un hôpital y compris psychiatrique	Non commencé
Formaliser des procédures garantissant la sécurité des personnes et des biens	Non commencé
Formaliser la procédure d'accueil	Terminé
Créer la procédure assurant le respect des personnes accompagnées	En cours (50%)
Répertorier les risques dont peuvent être victimes les personnes accompagnées	Non commencé
Créer une procédure de traitement des faits de maltraitance	En cours (50%)
Nommer un ou des référent(s) bientraitance en intra	Terminé
Prévoir des formations sur la bientraitance, la douleur et la fin de vie	Non commencé
Interroger la place et le rôle des proches/de l'entourage avec le résident	En cours (50%)
Organiser des réunions collectives d'information et d'échanges avec les proches	En cours (50%)
Réaliser une analyse globale des besoins en matière de santé	Non commencé
Mettre en place un outil de recueil des plaintes	Non commencé
Créer un outil de recueil des plaintes accessibles aux professionnels	Non commencé
Mettre en place un groupe de traitement des plaintes	Terminé
Créer un comité d'éthique relatif aux traitements des plaintes	Terminé
Mettre en place des outils de repérage du vieillissement	En cours (40%)
Réaliser un bilan des capacités et des difficultés de la personne	En cours (75%)

Revoir le règlement de fonctionnement	En cours (45%)
Formaliser la procédure d'alimentation et de vérification du dossier	En cours (50%)
Informers les professionnels autour du traitement de la maltraitance	En cours (60%)
Prendre connaissance de l'engagement auprès de la CNIL	En cours (60%)
Rendre compte du parcours de la personne	En cours (65%)
Évaluer les actions menées en lien avec l'environnement	En cours (70%)
Inscrire le projet d'établissement dans la politique de l'association	Terminé
Réécrire le projet d'établissement	Terminé
Formaliser les procédures d'accueil et d'admission	Terminé
Mettre en place un comité éthique	Terminé
Créer un répertoire des ressources de l'environnement	En cours (75%)
Préciser les modalités de coordination des soins	En cours (75%)
Expliciter les missions et le rôle du référent	Terminé
Décrire les caractéristiques des personnes accompagnées et les limites de leur accompagnement	Terminé
Décrire les prestations hébergement et restauration dans le PE	Terminé
Décrire le plateau technique et les modalités de gestion des compétences	Terminé
Définir la méthodologie d'élaboration et d'évaluation du projet	Terminé
Formaliser une charte de bientraitance	Terminé
Inscrire le projet d'établissement dans les orientations des politiques nationales et locales	Terminé
Faire évoluer l'offre au regard des besoins	En cours (75%)
Expliciter dans le projet d'établissement la complémentarité avec le territoire	Terminé
Décrire dans le projet d'établissement les partenariats	Terminé
Faire une demande de panneau signalétique à la mairie	En cours (80%)
Mettre en place un plan annuel d'amélioration des conditions de travail	Terminé
Créer le protocole de signalement	En cours (90%)
Élaborer le projet d'établissement de façon participative	Terminé
Définir les prestations soins et éducatives dans le projet d'établissement	Terminé
Revoir les dossiers	Terminé
Dédier une personne pour la mise à jour des dossiers	Terminé
Formaliser une grille d'évaluation	Terminé
Organiser l'articulation avec les intervenants extérieurs, autour du projet personnalisé	Terminé
Tendre vers l'évaluation du PIA chaque année	Terminé
Formaliser l'organigramme	Terminé
Décrire la réunion relative à la démarche qualité	Terminé
Mettre en place un COPIL qualité	Terminé
Élaborer le DUERP conformément à la réglementation	Terminé
Formaliser le plan bleu conformément au décret	Terminé
Créer un questionnaire de satisfaction	Terminé
Formaliser un document de suivi relatif à l'admission	Terminé
Adresser une réponse systématique pour indiquer que le dossier est retenu ou pas	Terminé
Créer un questionnaire de satisfaction	Terminé
Sensibiliser les représentants légaux au droit de vote	Terminé
Mettre en place un atelier droits civiques	Terminé
Afficher le numéro national 3977	Terminé
Proposer une enquête de satisfaction aux proches	Terminé
Formaliser le questionnaire de satisfaction	Terminé

3.5 Le référent Qualité

Dans le cadre du CPOM, Afin d'améliorer les prestations rendues en réponse aux besoins et attentes de la personne accueillie, l'établissement formalisera une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses prestations, avec la création d'un poste de secrétaire de direction « référent qualité ».

L'établissement répondra ainsi aux :

- Préconisations de la loi du 2 janvier 2002 et de la loi du 11 février 2005 ;
- Recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS ;
- Orientations de l'association gestionnaire qui, dans son projet, souhaite :

« Conforter la démarche d'amélioration continue de la qualité et le suivi des plans d'amélioration de la qualité et s'assurer de la participation et la satisfaction des personnes accueillies ».

4/ LA POPULATION ET SES BESOINS SPECIFIQUES

4.1 Les caractéristiques des personnes accompagnées

Les résidents accueillis au Foyer de vie sont des adultes (femmes et hommes).

Au 31 décembre 2022, la structure des Aramons, composée d'un foyer de vie et d'un accueil de jour, accompagne **33 résidents**.

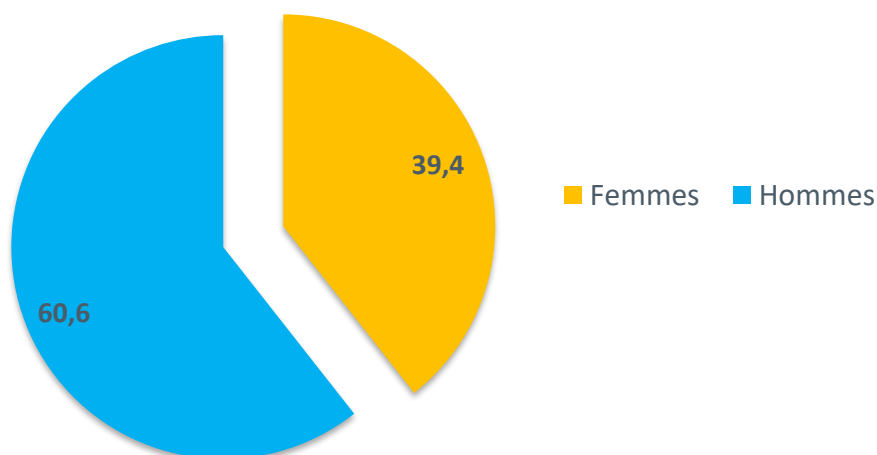
Le foyer de vie est autorisé pour l'accompagnement d'adultes présentant une déficience intellectuelle (ancienne formulation) ou autrement dit un trouble du développement intellectuel avec ou sans troubles associés conformément à l'agrément initial.

4.2 La répartition par sexe et par âges

4.2.1 *La distribution par sexe : une sur-représentation masculine*

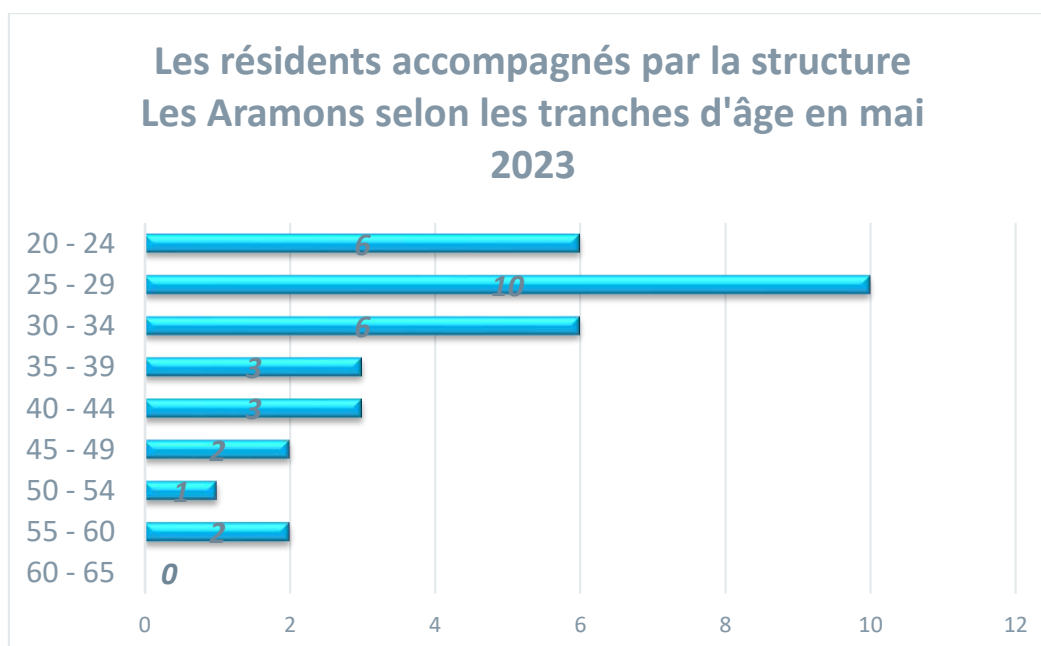
En mai 2023, le foyer de vie et l'accueil de jour accompagnent 13 femmes et 20 hommes, soit en termes de pourcentages, une répartition par sexe de 39,4 % de femmes et 60,6 % d'hommes soit un sex-ratio masculin de 1.5.

La répartition par sexe aux Aramons (mai 2023)



Ces chiffres diffèrent des chiffres nationaux de la DREES au 31/12/2022 (*Études et résultats n°1247, novembre 2022*), qui indiquent dans les foyers de vie une répartition de 56 % d'hommes et de 44 % de femmes. Les hommes et les femmes sont sur-représentés ou sous-représentés de 6 points.

4.2.2 La distribution par tranches d'âges



Les structures des Aramons accompagnent des personnes jeunes, près de la moitié de l'effectif est âgé entre 20 et 29 ans (N=16, 48.5%). L'âge moyen se situe à **33 ans**.

L'évolution du public accompagné tend vers un rajeunissement de la population.

75,8% de la population accompagnée est âgée de moins de 40 ans (25 sont âgés entre 20 et 39 ans).

Enfin, 3 personnes sont âgées entre 50 et 59 ans, soit 9.1% de l'effectif total.

D'après l'enquête ES-Handicap 2014 (DREES) l'âge moyen en FV en 2014 s'élevait à 43 ans au niveau national. La part des 50 ans et plus était de 28% des effectifs au niveau national en 2014 (et 8% pour les 60 ans et +).

- Nombre de personnes par tranches d'âge au 31/12/23 :

	2022	2023
Moins de 20 ans	0	0
20-24 ans	6	7
25-29 ans	10	8
30-34 ans	6	9
35-39 ans	3	3
40-44 ans	3	3
45-49 ans	2	0
50-54 ans	1	1
55-59 ans	2	1
60-64 ans	0	0
65 ans et plus	0	0
Effectif total	33	32

4.2.3 Les déficiences

Nombre de personnes par type de déficience au 31/12/2022 et au 31/12/2023 :

		2022	2023
Déficience intellectuelle	A titre principal	33	32
	A titre associé		
Troubles du spectre de l'autisme	A titre principal		
	A titre associé	6	6
Troubles psychiques	A titre principal		
	A titre associé	8	5
Troubles du langage et des apprentissages	A titre principal		
	A titre associé		16
Déficience auditive	A titre principal		
	A titre associé		3

Déficience visuelle	A titre principal		
	A titre associé		1
Déficiences métaboliques, viscérales et nutritionnelles	A titre principal		
	A titre associé		
Cérébro-lésions	A titre principal		
	A titre associé		
Polyhandicap	A titre principal		
	A titre associé		
Troubles du comportement et de la communication (TCC)	A titre principal		
	A titre associé		
Diagnostiques en cours	A titre principal		
Autres types de déficiences	A titre principal		
	A titre associé		

- DI avec ou sans troubles associés
 - TSA : 6 : participation en cours avec le CRA pour le repérage des adultes autistes
 - T21 : 8
 - Troubles psychiques-psychotiques : 5

4.2.4 Le parcours antérieur des personnes accompagnées

	2022	2023
IME/IMPro	23	23
ITEP	0	0
SESSAD	0	0
ESAT	2	3
Autre FV	3	1
FAM	0	0
SAVS	0	0
Autre	5	5

4.2.5 Les sorties du foyer pour réorientation en structures spécialisées

	Nombre de sorties en 2022	Nombre de sorties en 2023
Vers un logement personnel		
Vers un hébergement en famille (famille, proches)		
Vers un FH		
Vers un autre FV		
Vers une MAS ou un FAM	1	2
Vers un établissement pour personnes âgées	1	1
Vers un établissement de santé		
Sans objet : décès		1
Inconnu		

4.2.6 Les mesures de protection juridique

Parmi les personnes accompagnées par le FV au 31/12/2023, combien font l'objet d'une mesure de protection des majeurs. Elles se répartissent de la manière suivante :

Nombre de personnes bénéficiant d'une mesure de <u>curatelle</u>	9
Nombre de personnes bénéficiant d'une mesure de <u>tutelle</u>	18
Nombre de personnes bénéficiant d'une <u>autre mesure de protection</u>	0
Nombre de personnes <u>ne bénéficiant pas d'une mesure de protection</u>	5

4.3 Les modalités d'accompagnement

A ce jour, les Aramons disposent :

- D'un internat de 21 places, ouvert 359 jours par an
- D'un accueil de jour de 12 places
- D'un accueil temporaire d'une place en chambre d'accueil temporaire reposant sur le principe d'un accueil modulaire.
- D'un accueil séquentiel (File active) de 5 places

4.4 La desserte géographique

L'aire de rayonnement concerne prioritairement et majoritairement le département de l'Hérault, il s'agit d'ailleurs d'un souhait de la MDA. Certaines personnes viennent de départements limitrophes dont l'Aude et le Gard.

4.5 L'utilité sociale auprès des personnes accompagnées

L'utilité sociale du **Foyer de vie Les Aramons** se décline en trois points. Elle rend d'abord un service direct auprès des personnes accompagnées en leur proposant un accompagnement dans un parcours de vie et un lieu de vie adapté, grâce à un étayage pluridisciplinaire spécialisé et dans un réel souci de protection.

La structure rend également un service aux entourages (familles et tuteurs) avec lesquels elle travaille en partenariat et facilite les liens.

Enfin, plus largement, le foyer de vie et l'accueil de jour soutiennent et favorisent l'inclusion sociale des personnes et **l'ouverture sur la société et le monde**.

Au travers d'un accompagnement diversifié et individualisé, le Foyer de vie vise plusieurs objectifs :

- Proposer aux personnes un **projet individuel** qui repose sur un **accompagnement global incluant la santé physique et mentale**
- Protéger et prendre soin des personnes accompagnées
- Participer au **développement et au maintien de leur autonomie** dans tous les actes de la vie quotidienne à partir d'une évaluation (grille GEVA) pour évaluer les capacités autour des gestes et actes de la vie quotidienne. Cela se traduit par des accompagnements dans la vie quotidienne (repas, hygiène, linge, achats personnels, RDV paramédicaux et médicaux, etc.)
- Respecter et prendre en compte la vie affective et sexuelle des résidents (existence d'une charte)
- Leur proposer **un lieu de vie et d'hébergement adaptés** (chambre et salle d'eau et sanitaires individuels, repas de qualité confectionnés sur place) dans le **respect de l'intimité et de la vie privée**
- Leur proposer un accompagnement à la vie partagée : l'apprentissage du vivre ensemble dans un collectif (une colocation avec des espaces privés et communs)
- En conformité avec le décret du 25 mars 2004, mettre en place un Conseil de la Vie Sociale **vivant, avec une réelle prise en compte de la parole des personnes**

- Les accompagner vers l'inclusion sociale, culturelle, sportive dans un **souci d'autonomie, d'indépendance et d'autodétermination**
- Leur proposer des activités en interne et à l'extérieur adaptées en privilégiant l'accès à des équipements et services de droit commun en faveur de l'accès à la citoyenneté
- **Faciliter la pair-aidance** en s'appuyant sur les capacités d'une personne pour qu'elle soit ressource pour d'autres personnes
- Leur proposer **des groupes de parole** avec les éducateurs au cours desquels la **participation et la parole sont libres et des groupes de parole extraordinaire** animé par la psychologue selon les besoins et les thématiques abordées (relations, respect, sensibilisation aux différents handicaps et par exemple à la MA, etc.)
- Leur proposer des **accueils temporaire et séquentiel** et des **stages** en vue d'une admission (sur la base d'une évaluation de stage).

Axe d'évolution :

- **Réflexion à poursuivre sur le volet autodétermination afin d'aider et d'accompagner les personnes déficientes intellectuelles à choisir par elles-mêmes et à donner leur avis**

Après des personnes accompagnées, **l'accueil de jour** vise les objectifs suivants :

- Être à l'écoute de leur expression
- Réfléchir et évaluer lors de la période juin -juillet les activités avec chaque personne sur la base du recueil de leurs besoins et attentes par le référent
- Leur proposer un panel d'activités artistiques et culturelles, cognitives, sportives et de loisirs sur la base des choix des personnes accompagnées en lien avec des partenaires. Les divers ateliers dans et hors la structure mis en place sont les suivants :
 - « L'atelier des lumières » Snoezelen ; jardinage (entretien du parc), travaux manuels ; esthétique et bien-être au service de la relaxation et de la détente
 - Peinture, arts créatifs, expression corporelle, chant, danse, théâtre, etc. pour promouvoir les arts en général
 - Atelier vie affective et sociale
 - Atelier projet de vie, qui est un atelier d'information et d'appropriation des droits/devoirs et libertés fondamentales (outils loi 2002/2, prévention, virage numérique, etc.)
 - L'atelier jeux (société, vidéo, informatique, extérieurs)
 - L'atelier sorties en autonomie : médiathèque, ludothèque, écolothèque, sorties nature, etc.
 - L'atelier journal
- Leur proposer une journée d'activité à la carte où ils ont la possibilité de s'inscrire dans des activités nouvelles et changeantes de leur choix
- Leur proposer des petits groupes de discussion (maximum 8 résidents) en fin de semaine pour réaliser le bilan de la semaine écoulée et se projeter pour la semaine suivante. Les thèmes abordés peuvent être à l'initiative des résidents et/ou des professionnels
- Faciliter la venue au foyer et le retour à domicile par le biais de navettes internes qui assurent les trajets des personnes non autonomes (facturées aux personnes).

4.6 L'utilité sociale auprès des entourages (familles et tuteurs)

Sur la base d'un travail de partenariat, le foyer de vie favorise, soutient et facilite les liens avec les entourages dans le respect des rôles de chacun, et ce, dans le but d'accompagner au mieux la personne.

Les services rendus par le foyer de vie aux entourages (familles, proches) se déclinent de la manière suivante :

- **Le maintien des liens entre les familles et leurs proches via :**
 - Des temps conviviaux comme la fête institutionnelle en mai
 - L'organisation des fins de semaine et des vacances en famille par le secrétariat
 - La possibilité pour les résidents d'inviter leurs proches ou ami(e)s à déjeuner ou à dîner en semaine ou lors des week-ends
- **La communication, le soutien et l'accompagnement des entourages**
 - Une disponibilité et une accessibilité de l'équipe : échanges directs, par téléphone ou mél, concernant la gestion des achats en général
 - Un soutien psychologique grâce à des temps de rencontres possibles avec la psychologue de la structure
 - Des rencontres a minima une fois par an dans le cadre de la réactualisation du projet personnalisé
- **L'information des entourages**
 - La communication avec les familles et les tuteurs : méls, téléphone, courrier, réseaux sociaux
 - Mise en place de Facebook dans le cadre de partages de moments privilégiés avec les entourages, si la personne le souhaite. A ce titre, un référent réseaux sociaux a été nommé en intra pour la sécurisation de l'espace Facebook mur public et groupe privé
- **L'aide au répit pour les entourages**
 - Les modalités d'accueils temporaire et séquentiel participent au répit pour les entourages qui garantit un accompagnement bienveillant

Axes d'évolution :

- **Mettre en réflexion la question des réseaux sociaux**
- **Créer un compte LinkedIn**

4.7 L'utilité sociale auprès de l'environnement social

Auprès de l'environnement, le Foyer de vie Les Aramons a une dimension citoyenne, dans le sens où il promeut la connaissance et la reconnaissance du handicap au grand public. Il contribue à inclure les personnes dans leur environnement social, grâce à un réel travail de socialisation et d'inclusion dans la cité. Le foyer de vie a la **volonté d'ouverture sur la société et le monde.**

Les principaux rôles du foyer Les Aramons par rapport à l'environnement sont :

- Favoriser l'intégration et l'inclusion des personnes dans la cité par le biais d'activités presque toutes adossées à un partenariat
- Développer et pérenniser des partenariats (écolothèque, ludothèque, ONCODEFI, intervention d'un SSIAD pour des aides aux soins et à la toilette, etc.)
- Accompagner et soutenir les personnes dans leur accès à la citoyenneté et en tant qu'acteurs de la vie locale : utilisation du quartier au quotidien : commerces en proximité (supermarché, bar, bureau de tabac, boulangerie, etc.)
- Favoriser les activités individuelles sportives, culturelles et de loisirs dans les structures de la cité
- Possibilité d'accéder aux transports en commun (tram, bus, train) permettant aux personnes de se déplacer en toute autonomie
- Faciliter les immersions et les échanges inter-établissements avec d'autres structures médico-sociales pour permettre des découvertes, des rencontres sur la base de conventions
- Accompagner les personnes à l'utilisation des réseaux sociaux et des techniques d'information et de communication

Axe d'évolution :

- **Créer un espace d'accueil pour d'autres structures (réplique du bar des Amis)**

4.8 L'évolution du public accompagné

4.8.1 Une population plus jeune

La population accompagnée par le Foyer de vie et l'accueil de jour est caractérisée par des personnes jeunes âgées de moins de 40 ans.

4.8.2 Des personnes vieillissantes à accompagner

À ce jour, 3 personnes sont concernées par cette question.

Le foyer fait face à des situations plus complexes qui concernent la dégradation de l'état de santé, la maladie ou la fin de vie. Pour ce faire, il s'assure de la continuité de l'accompagnement de ces personnes vieillissantes en travaillant en partenariat avec des médecins spécialisés (Centre Antonin Balmès, ONCODEFI) et grâce à une convention avec un médecin coordinateur de Propara mis à disposition.

Axe d'évolution :

- **Formaliser un partenariat avec le CRCDC 34 pour mettre en œuvre les dépistages organisés des cancers (sein, colorectal et utérus) auprès des personnes concernées**

4.9 Le diagnostic de la situation actuelle

4.9.1 Les forces de l'établissement

LES POINTS FORTS IDENTIFIES

- **La volonté de fédérer, d'associer l'ensemble des salariés : chaque professionnel a une place, un rôle à jouer au sein de la structure : le travailler ensemble. Cette volonté se traduit par des horaires communs aménagés, l'établissement de relations de confiance**
- **La mise en œuvre de l'autodétermination**
- **Un axe de travail fort sur la question de la bienveillance (groupes harmonisation des pratiques et groupe d'analyse des pratiques professionnelles)**
- **L'ouverture vers l'extérieur : presque tous les ateliers/activités sont en lien avec un partenaire extérieur**
- **Un CVS vivant avec prise en compte réelle de la parole des personnes**
- **Du sens à l'accompagnement et au travail éducatif est donné aux professionnels**

5/ LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE

5.1 Les actions favorisant la bientraitance

La bientraitance est une démarche collective pour identifier l'accompagnement le meilleur possible pour l'utilisateur, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins.

Pour mettre en œuvre la bientraitance, l'ANESM a identifié 4 repères :

- L'utilisateur coauteur de son parcours
- La qualité du lien entre professionnels et usagers
- L'enrichissement des structures et des accompagnements grâce à toutes contributions internes et externes pertinentes
- Le soutien aux professionnels dans leur démarche de bientraitance.

Au sein du FV Les Aramons, cette démarche se traduit par :

- La perspective active de la personne tout au long de son accompagnement en garantissant :
 - Une formalisation avec la personne d'un contrat de séjour dans lequel elle exprimera dès son arrivée ses attentes et projets.
 - Les moyens d'expressions individuels et collectifs mis en place.
- La désignation d'un référent pour chaque personne dont les missions sont :
 - D'établir une relation basée sur l'écoute des besoins de la personne.
 - De veiller aux conditions du déroulement du projet pour la personne ainsi qu'à la pertinence des actions menées en sa faveur. La réunion de PPA permet d'interroger les priorités des activités à mettre en place, les modalités d'intervention, les supports ou procédures à utiliser au regard des évaluations réalisées.
 - D'assurer la médiation nécessaire entre les différents acteurs mobilisés autour du projet de la personne.
- Le soutien apporté aux professionnels dans leur démarche de bientraitance :
 - La mise en place de réunions d'analyse des pratiques professionnelles
 - La mise en place d'un travail intitulé « harmonisation des pratiques »
 - La formation continue.

Par ailleurs, toute personne étant témoin d'actes maltraitants se doit de mettre en œuvre des procédures établies au regard des textes en vigueur. (Loi 2002-2, Article 8,81 et 48 ; Décret n° 2003-1095, Article 10 ; Circulaire DGAS du 30 avril 2002 ; Article L313-24 du code de l'action sociale et des familles).

5.2 Les outils favorisant la bientraitance mis en place

Afin de prévenir et d'encadrer les faits de maltraitance, un certain nombre d'outils sont mis en place au Foyer Les Aramons, à savoir :

- Un protocole de signalement a été établi (cf. /page suivante) ;
- Le numéro d'appel national 3977 est affiché à l'entrée de la structure ;
- Les coordonnées des personnes qualifiées (ci-après) au 31 décembre 2023 sont affichées. Au titre des dispositions de l'article L.311-5 du CASF, elles sont habilitées à intervenir en qualité de personnes qualifiées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux de l'Hérault.

Noms - Prénoms	Coordonnées téléphoniques	Adresses mail
MARCELLE BERVELT, membre de l'association « Pour le droit de mourir dans la dignité »	06 75 40 80 32	marcellebervelt@yahoo.fr
ARLETTE SCHNEIDER, membre de la FNATH (Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés)	06 71 67 45 38	Schneider.arlette@free.fr

- Le partage et la transmission des informations au quotidien ;
- Un groupe d'analyse des pratiques professionnelles, proposé aux professionnels, avec un intervenant extérieur ;
- Des réunions cliniques hebdomadaires ;
- Une charte de bientraitance a été coconstruite avec les résidents et les professionnels de la structure lors de l'accompagnement au projet d'établissement (cf./pages 28 à 31).

5.2.1 Le protocole de signalement

PROTOCOLE DE SIGNALEMENT

Préambule : Sont reconnues maltraitantes les situations suivantes :

- **Maltraitements physiques** : châtiments corporels, agressions physiques, gestes brutaux, enfermement (y compris au domicile), usage abusif ou injustifié de la contention, sur ou sous-médication, intervention médicale sans consentement éclairé ...
- **Maltraitements sexuelles** : viols, agressions sexuelles, atteintes sexuelles, attentats à la pudeur, embrigadement dans la pornographie ou la prostitution
- **Maltraitements psychologiques** : insulte, intimidation, harcèlement, humiliation, mise à l'écart, chantage affectif, déni du statut d'adulte, infantilisation, usage d'un vocabulaire dégradant, sous ou sur protection, etc.
- **Maltraitements matérielles et financières** : fraude, vol d'effets personnels, d'argent ou de biens, privation de gestion de ses ressources ou d'accès à ses comptes bancaires, racket...
- **Négligences, abandons, privations** : défaut de soins, d'adaptation de pec au regard du diagnostic médical, absence de recherche de consentement (hors urgence), privation de nourriture, insuffisance des moyens mis en œuvre pour permettre l'exercice du droit de vote)
- **Discriminations** : accès difficile, dégradé ou impossible aux droits, au logement, aux soins, à une information compréhensible ...
- **Exposition à un environnement violent** : environnement familial ou institutionnel violent

1^{ère} étape : **Découverte des faits de maltraitance directement ou indirectement par le professionnel**

2^{ème} étape : **Transmission orale immédiate à la direction par le professionnel, sans délai conformément à la circulaire d'avril 2002 et décret du 21/12/2016**

3^{ème} étape : **Élaboration d'un écrit synthétique par le professionnel et concis notifiant les faits de maltraitance, daté et signé à partir de la fiche de signalement de maltraitance**

4^{ème} étape : **Transmission de cet écrit à la direction**

5^{ème} étape : **La direction transmet le signalement au Procureur de la République, avec copies au président de l'association**

6^{ème} étape : **La direction transmet le signalement à l'ARS-CD**

7^{ème} étape : **La direction informe le professionnel signalant sur l'action mise en œuvre (article 434 1 et 3 du code pénal)**

8^{ème} étape : **Attendre les instructions du Parquet**

9^{ème} étape : **Informers responsables légaux et la personne victime de la démarche engagée**

Le professionnel peut saisir le Procureur de la République en tant que citoyen. Dans ce cas, le professionnel adresse un courrier à :

Tribunal Judiciaire

- Tribunal Judiciaire de Montpellier
PLACE PIERRE FLOTTE
34040 MONTPELLIER CEDEX 1
0467126000
-

**Le non-respect de ce protocole est passible de 3 ans d'emprisonnement
et de 45 000 € d'amende (article 434-1 du code pénal)**

« Le fait, pour quiconque ayant connaissance d'un crime dont il est encore possible de prévenir ou de limiter les effets, ou dont les auteurs sont susceptibles de commettre de nouveaux crimes qui pourraient être empêchés, de ne pas en informer les autorités judiciaires ou administratives est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. »

5.2.2 La mise en œuvre d'une charte de bientraitance au FV Les Aramons

Les items de la charte HAS	Les objectifs de la charte des Aramons	Verbatims/Illustrations/pictogrammes pour et par les résidents
Adopter en toute circonstance une attitude professionnelle d'écoute et de discernement à chaque étape du parcours de la personne	<p>Accueillir la parole de la personne – Orienter la personne vers un autre espace, un autre moment, un autre professionnel adapté à sa demande</p> <p>Écouter, analyser, orienter</p> <p><i>Ils nous écoutent et après ils vont voir ce qui se passe avec l'autre résident. Ils prennent le temps de nous écouter</i></p>	<p><i>Prendre le temps de nous écouter</i></p>
Donner à la personne et à ses proches une information accessible, individuelle et loyale	<p>Garantir à la personne accompagnée que toutes les informations qui la concernent ne seront transmises qu'avec son accord. Adapter les outils de communication pour toute information</p> <p><i>« C'est plus simple avec les pictogrammes, quand c'est écrit j'y arrive pas »</i></p>	<p><i>Avoir une information simple avec des pictogrammes</i></p>
Garantir à la personne d'être coautrice de son projet en prenant en compte sa liberté de choix et de décision	<p>Donner à la personne la possibilité de participer à la réunion de préparation de son PIA</p> <p>Prendre en compte ses choix, ses besoins en s'adaptant à sa compréhension</p> <p><i>« Ils nous écoutent et à la fin ils nous voient pour en discuter – Les 2 résidents présents aimeraient être présents à la réunion PP de préparation. » « Ce serait mieux avec des pictogrammes »</i></p>	<p><i>Pouvoir participer à la réunion de mon PIA si je le souhaite – Avoir un PIA avec des pictogrammes</i></p>

Mettre tout en œuvre pour respecter l'intégrité physique et psychique, la dignité et l'intimité de la personne	Être vigilant, respecter, valoriser, ne pas être intrusif, indiscret « Ne pas se mêler de ma vie privée, ça ne les regarde pas » Ne pas toucher mes parties intimes » On toque d'abord, puis je leur dis attend deux secondes. »	Les éducateurs ne se mêlent pas de notre vie privée – Personne ne doit toucher mes parties intimes sans mon accord – Les éducateurs frappent à ma porte et attendent mon accord pour entrer
S'imposer le respect de la confidentialité des informations relatives à la personne	S'engager à ne parler d'un résident que dans un endroit à l'écart du collectif – Respecter l'anonymat à l'extérieur (ne pas dire leur nom) « Ils parlent à l'atelier, dans le bureau la porte ouverte. »	
Agir contre la douleur aiguë et/ou chronique, physique et/ou morale	Prendre en compte la douleur à l'aide de l'échelle de la douleur / échelle des émotions Écouter, analyser, orienter	« J'en parle à l'éducateur/trice, si j'ai très très mal, je reste dans une petite pièce. » « Les éducateurs montrent les têtes (cf./ échelle de la douleur) »
Accompagner la personne et ses proches dans la fin de vie	Amener la personne à choisir et décider de sa fin de vie et l'aider à informer ses proches de ses choix	
Rechercher constamment l'amélioration des prestations d'accueil, d'hôtellerie, d'hygiène, de transports, etc.	Aider la personne à répondre au questionnaire de satisfaction, à participer aux groupes de discussions – Prendre en compte ses plaintes et réclamations Comment ? Commission menu – groupes de discussions - CVS	
Garantir une prise en charge médicale et soignante conforme aux bonnes pratiques et recommandations	Garantir un accompagnement à la santé et à la prévention – Coordination avec le corps médical Suivi de parcours médical, gestion des RDV médicaux, soutien de la compréhension de la personne Comment ? Handiconsult34, Santé BD	
	Les informer de leurs droits – Avoir la possibilité d'en parler à un professionnel – Renforcer et soutenir leur pouvoir d'agir – Les considérer dans leur statut d'adulte et leur parole -	

5.3 La définition de la maltraitance

- La [loi n° 2022-140 du 7 février 2022](#) relative à la protection des enfants institue une définition législative de la maltraitance en établissement ou service social ou médico-social (ESSMS).

L'article L. 119-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) précise que :

Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non ; leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle ; les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations.

LES MOTS DES RESIDENTS : la bientraitance c'est quoi ?

« La bientraitance c'est accueillir les handicapés dignement. Prendre soin de l'autre, aider les autres. »

LES MOTS DES RESIDENTS : la maltraitance c'est quoi ?

« Quelqu'un de maltraitant, c'est quelqu'un qui n'est pas gentil, qui insulte, tape, parle mal. C'est quelqu'un qui prend un malin plaisir à insulter, rabaisser, taper les autres. »

LES MOTS DES RESIDENTS : vous en parlez à qui ?

« Il faut en parler à un éducateur, à la psychologue, aux parents, au chef de service, à un copain ou une copine. »

« Moi j'en parlerai au directeur ou aux éducateurs. »

« J'en parle à papa, maman, à la gendarmerie. »

Qui contacter en cas de maltraitance ?

Humiliation, **insultes**,
violences, escroquerie, enfermement,
négligences...

Appelez le 3977

**Le numéro national d'appel
contre la maltraitance
envers les personnes âgées
et les personnes handicapées**

**du lundi au vendredi
de 9 h à 19 h**

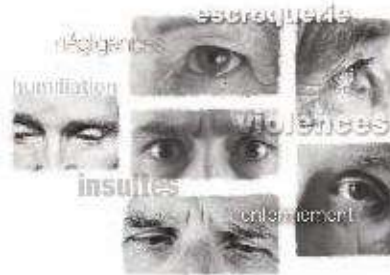
Coût d'un appel local depuis un téléphone fixe.

Des professionnels **vous écoutent**,
vous soutiennent, **vous orientent**.

www.travail-solidarite.gouv.fr

Conception et édition : SICOV / Mairie de Tréville, des Français pour une vie de qualité • Cécile Pélissier - Janvier 2022 • DCOM/DECD

Personnes âgées personnes **handicapées**

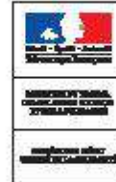


La **maltraitance**
est une **réalité**
il faut en **parler**

Victimes ou témoins, appelez le :

3977

Des professionnels **vous écoutent**,
vous soutiennent, **vous orientent**.



LES MOTS DES RESIDENTS : vous connaissez ce numéro ?

« J'ai vu ce numéro à l'ATO et dans les parties communes. Ça sert à prévenir si c'est une personne âgée ou handicapée qui est maltraitée par un proche ou une infirmière.

C'est le numéro de téléphone qu'on peut appeler, mais il ne faut pas appeler pour rien. »

6/ LES PRESTATIONS PROPOSEES PAR LE FV LES ARAMONS

6.1 Le cadre réglementaire

Conformément aux articles D.312-12 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles :

Dans le cadre d'un projet personnalisé, en lien avec le résident, la famille et/ou le tuteur, les accompagnements tendent à favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne sociale et professionnelle.

Elle tend à assurer l'intégration dans les différents domaines de la vie, la formation générale et professionnelle.

6.2 Les prestations sur la base de SERAFIN PH

Dans le contexte national en pleine évolution, les établissements et services médicosociaux sont encouragés à faire évoluer leur offre en se structurant à partir d'une logique de réponses et non plus de places. Cette restructuration se fonde sur une meilleure appréhension et évaluation des situations de handicap en référence au modèle social du handicap. La perspective d'une nouvelle forme de tarification invite les établissements et services médicosociaux à conduire leur action avec une nouvelle approche centrée sur les besoins en s'appuyant sur les nomenclatures SERAFIN PH (**S**ervices et **É**tablissements : Réforme pour une **A**déquation des **F**inancements aux parcours des **P**ersonnes **H**andicapées) qui les répertorie en 3 domaines

- **Le domaine de la santé** concerne la santé somatique ou psychique : qu'il s'agisse de la déficience de la personne ou de tout autre problème de santé en lien ou non avec sa déficience ;
- **Le domaine de l'autonomie** concerne l'entretien personnel, les relations et les interactions avec autrui, la mobilité, la prise de décision adaptée (notamment pour garantir sa sécurité et celle des autres) ;
- **Le domaine de la participation sociale** désigne l'implication d'une personne dans une situation de la vie réelle : l'accès et l'exercice des droits, le fait de vivre dans un logement et d'accomplir des activités domestiques, l'exercice de rôles sociaux comme le fait d'être élève, de travailler, d'être en situation de s'occuper de sa famille.

Les nomenclatures sont organisées, qu'il s'agisse des besoins ou des prestations de soins et accompagnements autour de trois domaines :

- La santé
- L'autonomie
- La participation sociale.

La nomenclature des besoins SERAFIN PH est fournie en annexe 1 du projet d'établissement.

6.2.1 Prestations répondant aux besoins en matière de santé

Besoins selon SERAFIN-PH	Objectifs du projet d'établissement	Prestation, actions ou activités réalisées au sein du foyer
La santé somatique : soins médicaux à visée préventive, curative et palliative		
1.1.1.1 Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux	Prévenir, être réactif et coordonner le parcours de soin santé somatique	<p>Les personnes accompagnées ont un médecin traitant.</p> <p>Une convention est signée avec un médecin coordinateur (docteur Verollet) qui vient sur site lorsqu'elle le FV l'interpelle.</p> <p>Existence d'un dossier de candidature dans lequel les informations médicales sont demandées, qui sont complétées lors de l'admission.</p> <p>Les résidents ont des suivis chez les médecins généralistes (renouvellement d'ordonnances tous les mois ou 3 mois).</p> <p>Les résidents ont des suivis chez les médecins spécialisés lorsque nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des consultations ont lieu au centre mutualiste (dermatologue, ORL, ophtalmologue, dentiste, kinésithérapeute, endocrinologue, etc.) - Un partenariat avec Handiconsult 34 existe pour des accompagnements de résidents en faveur de soins gynécologiques, dentaires et ORL - Des consultations au centre Antonin Balmès avec le docteur Miot sont programmées pour des résidents vieillissants : vigilance des professionnels quant à la trisomie 21. - Des RDV au CHU ou cliniques (EEG, IRM, ECG, échographies, radios, etc.) <p>Certains résidents sont en capacité de prendre leur RDV médicaux en autonomie et de s'y déplacer</p> <p>Les familles peuvent prendre le relais sur les RDV médicaux.</p> <p>Existence d'un tableau des suivis pour les RDV médicaux des résidents pour certains référents : => à généraliser pour tous dans Ogirys, prévoir des alertes pour anticiper les RDV et les dépistages organisés des cancers</p> <p>Une fiche d'urgence pour les hospitalisations en urgence des résidents du foyer existe, elle se trouve dans le bureau des éducateurs, dans le meuble blanc fermé à clef dans le classeur rouge. Pour les externes et les stagiaires externes, la fiche d'urgence se trouve au secrétariat (classeur noir).</p>

La santé psychique : soins à visée préventive, curative et palliative

1.1.1.1 Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux

Prendre en compte la singularité psychique de chaque personne

- **Observations, écoute et vigilance** quotidiennes par tous les professionnels pour repérer tout changement de comportement et d'attitudes.
- **Réactivité des professionnels** consécutive à toute demande de la personne et transmission aux équipes
- **Accompagnement par les professionnels à la prise de traitement psychiatrique** et le « si besoin » en fonction des troubles du comportement
- Aide dans la mise en mots de leur souffrance et de leurs émotions pour y mettre des mots
- Transmission d'éléments aux médecins psychiatres par les professionnels si la personne n'est pas mesure de s'exprimer ou de verbaliser
- **Analyse pluridisciplinaire en réunion clinique** pour évoquer les situations ainsi qu'en analyse des pratiques professionnelles (APP)
- **Gestion des crises et des conflits** par les professionnels (isoler, rassurer, contenir)
- **Groupes de parole exceptionnels mis en place** pour expliquer les troubles de certains en faveur d'une meilleure acceptation par les autres
- **Suivis psychiatriques** des personnes chez des médecins psychiatres en libéral, au CMP. **Consultations à la Colombière**
- **Orientation vers la psychologue** : Lorsque les professionnels identifient de la souffrance psychique, ils adressent la personne vers la psychologue.
- **Prise de contact avec la famille pour les externes**
- **Anticiper les RDV chez les psychiatres, évoquer la situation en réunion clinique en faveur de regards croisés et d'échanges et imprimer les transmissions faites sur Ogirys**

Descriptif de la prestation de la psychologue

1.1.1.1 Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux

Soutenir et accompagner les résidents, les professionnels et les familles

Présence d'une psychologue au Foyer à 0.60 ETP

➤ **Son rôle auprès des personnes**

- Assurer les entretiens de suivi psychologique, ponctuels, individuels, de couple en présence d'un éducateur si nécessaire
- Médiatiser la relation entre résidents
- Animer les groupes de parole
- Coanimer l'atelier vie affective et relationnelle en présence d'un éducateur
- Prendre contacts et visiter des ESMS avec certains résidents dans le cadre de réorientations
- Participer à la commission d'admission qui nécessite une rencontre préalable avec le résident
- Être présente pour certains stagiaires (situations complexes) lors du premier contact en vue d'un stage découverte

➤ **Son rôle auprès des entourages en présence du résident**

- Assurer des entretiens
- Soutenir les familles et les tuteurs lors de réorientations

➤ **Son rôle auprès de l'équipe**

- Animer des réunions cliniques avec l'équipe éducative
- Animer des réunions avec les veilleurs de nuit
- Animer des réunions avec l'équipe technique
- Participer aux projets de la structure : PE, PP, autres
- Être en appui des professionnels sur des questions spécifiques ou des situations complexes
- Être disponible en cas de difficultés dans la structure
- Réaliser et transmettre ses écrits à la CDAPH et sur Ogirys

➤ **Son rôle auprès de l'environnement**

- Participer à la réunion Interfoc avec d'autres psychologues du département
- Accueillir des stagiaires psychologues dans le cadre du partenariat avec l'Université Paul Valéry.

Les soins techniques de surveillance infirmiers

- Interventions IDE au foyer de vie pour la toilette et les soins médicaux de certains résidents (prises de sang, injections, post-opératoire, application de pommades, etc.).

Prestation des pharmaciens et préparateurs en pharmacie

Procédure circuit du médicament à finaliser, clarifier (cf./ page ?)

Partenariat avec la pharmacie la Valsière, qui gère les piluliers.

Les professionnels avec les résidents amènent les ordonnances.

Un travail est mené sur l'autonomie pour certains résidents

Soins de rééducation et de réadaptation fonctionnelle

Prestation de masseurs-kinésithérapeutes

Certains résidents vont soit en autonomie chez les kinésithérapeutes, soit ils sont accompagnés par un professionnel.

Prestation de pédicure podologue

Les personnes se rendent à leur RDV pédicure soit en autonomie, soit accompagnées.

Prestation d'audioprothésiste

- Un résident est concerné, c'est la famille qui gère les RDV.

⇒ **Axe d'amélioration**

Partenariats à mener avec l'école d'ergothérapeute et le pôle autonomie santé à Lattes l'Etape.

Repérage des signes de douleur et de comportements inhabituels

- **Repérage des signes de douleur et comportement inhabituels** (échelle de la douleur)
 - **Rechercher des symptômes de la douleur**
- Accompagnement dans la prise de traitement**

Entretenir et prendre soin de sa santé

1.1.1.10- Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé

- **Sport santé** dispensé par un intervenant extérieur : Objectif santé
 - **Activités physiques extérieures individuelles** : Aquagym, foot, badminton
 - **Activités physiques régulières** : danse, expression corporelle, marche, randonnée
 - **Ateliers dédiés** : jardinage, jeux, écolothèque, liens avec les animaux pour la santé psychique
 - **Des actions de prévention et d'information sensibilisation** sur l'hygiène des mains, la santé bucco-dentaire, la déshydratation (incitation à boire en période de canicule), les IST
 - Lors des épisodes de canicule une incitation à boire est faite ainsi que de la prévention
- ⇒ **Axes d'amélioration**
- Réflexion quant à la mise en place d'ateliers bien-être sur l'alimentation, l'esthétique et le sport, l'hygiène de vie
 - Créer un atelier cuisine sur les résidences : réfléchir au menu, l'achat des courses, jusqu'à la préparation du repas, travail sur l'équilibre alimentaire et l'autonomie
 - Faire en sorte que les personnes accompagnées soient actrices et pair-aidantes suite à un atelier (coconstruction d'outils adaptés) : place d'apprenant et de transmission du « savoir »
- Envisager un partenariat le CRCDC 34 pour effectuer les dépistages organisés des cancers du sein, colorectal et du col de l'utérus.

LES MOTS DES RESIDENTS : LES SOINS

« On s'occupe bien de nous, ça se passe bien, je vais chez mon médecin tout seul. Des fois, je donne l'ordonnance aux éducateurs, mais je suis déjà allé seul à la pharmacie chercher mes médicaments. »

« A l'ATO on me dit de ne pas manger vite, de ne pas trop manger, manger équilibré. » « Il faudrait afficher le menu en pictogrammes » Tony

« Moi, je vais seule aux RDV médicaux ou avec maman ou avec les éducateurs chez le médecin, j'ai besoin des éducateurs car le médecin explique trop vite. Je suis déjà allée déjà seule à la pharmacie chercher les médicaments. »

6.2.2 Prestations répondant aux besoins en matière d'autonomie

Les prestations en matière d'autonomie		
Besoins selon SERAFIN-PH	Objectifs du projet d'établissement	Prestation, actions ou activités réalisées au sein du foyer
L'entretien personnel		
Besoins en lien avec l'entretien personnel	Maintenir et développer le niveau d'autonomie des personnes accompagnées	<p>Besoins pour la toilette :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La majeure partie des résidents est autonome pour la toilette, mais a un besoin de stimulation - Aide des résidents par l'équipe : guidance pour le lavage de personnes moins autonomes - Aide pour le rinçage et séchage du corps après la douche - Vigilance et soin des personnes dans le cas d'incontinence et d'encoprésie - Partenariat avec des IDE pour les toilettes pour un quart des résidents - Aide pour la gestion de la consommation des produits d'hygiène (gels douche, shampoing) - Personnalisation de l'accompagnement en fonction du degré d'autonomie de chaque résident <p>Besoins pour prendre soin des parties de son corps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soin des cheveux, rasage - Atelier esthétique et bien-être : gommage, vernis à ongles, fabrication de produits bio, maquillage - Une salariée dont le métier est esthéticienne et une autre a suivi une formation soins esthétiques : réalisation de soins esthétiques - Accompagnements par l'équipe ou la famille chez le coiffeur, le salon esthétique (épilation), le pédicure <p>Besoins pour l'élimination :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de cas à l'heure actuelle, mais si cela se présentait la structure procéderait à l'accompagnement aux actes médicaux et formaliserait un partenariat <p>Besoins pour s'habiller/se déshabiller :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'équipe éducative fait attention aux tenues des personnes, conseille dans le choix des vêtements, veille par rapport aux saisons et veille à adapter les tenues en fonction des activités (randonnée, sport, etc.) - Accompagnements individuels dans les achats de vêtements

Besoins pour s'alimenter :

- La majorité des résidents mange et boit de manière autonome. Si besoin, une stimulation et une aide pour la prise de repas sont possibles
- Vigilance du rythme dans la prise de repas (ne pas manger trop vite)
- Travail éducatif mis en œuvre dans le cadre du self-service
- Sur les résidences, repas dans une ambiance détendue et respectueuse du rythme
- À partir d'une prescription médicale, mise en place de régimes alimentaires (allergies, hypocalorique, différentes textures : mixé, haché, mou).

Besoins pour prendre soin de sa santé

- Accompagnement pour la prise de médicaments (feuille d'épargne pour les professionnels)

⇒ Axe d'améliorations :

- Évaluation à réaliser quant à l'autonomie des résidents dans la prise de médicaments (contraceptifs, autres ?)
-

Les relations avec autrui et la communication

Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui

Maintenir et amplifier une dynamique sociale vivante, bienveillante et de proximité

Besoins pour communiquer, mener une conversation ou une discussion et utiliser des appareils et techniques de communication :

- Reformulation, explication et aide à la compréhension par les professionnels au quotidien et lors des accompagnements individuels médicaux et paramédicaux et extérieurs en amont, pendant et après
- Outils de communication adaptés : pictogrammes, BD, groupes de discussion avec les éducateurs, groupe de parole avec la psychologue, réunions d'informations générales, utilisation de planning et de calendrier, support vidéo, photos des professionnels présents sur la journée, messages vocaux et vidéos
- Espaces conviviaux dans les ateliers, dans le jardin (création d'espaces de repos, de retrait), dans certaines salles d'activité (coin café), dans les résidences (utilisation des salons communs), dans le hall d'entrée, utilisation des terrasses notamment aux beaux jours. Dans le futur projet, un espace avec un bar, une salle de répit sont prévus.
- Dans tous les ateliers : travail sur la juste distance physique
- Atelier informatique : possibilité d'aller sur Internet
- La majorité possède un smartphone : atelier prévention numérique sur le harcèlement, le bon usage des réseaux sociaux. Au quotidien, aide pour la gestion du téléphone et les interactions dans le cadre des réseaux
- Existence d'un journal interne, réalisé par les résidents et distribué aux familles, parutions sur le site Internet
- Besoins pour les relations et interactions à autrui :
- Travail de médiation, explications, réassurance par une explication du contexte, dédramatisation
- Atelier habiletés sociales : travail sur le respect de l'autre, ne pas couper la parole, oser prendre la parole, être écouté et entendu
- Le contenu de chaque activité collective permet les interactions et le travail relationnel
- Les sorties en petits groupes (inférieurs à 5 personnes avec deux professionnels) sont favorisées
- Les professionnels prennent en compte l'ambiance du groupe et la créent pour faciliter les interactions sociales : veiller à ce que cela ne devienne pas un rituel
- Entretiens individuels avec la psychologue : travail de réassurance, juste distance
- Pair-aidance : appui sur une personne accompagnée pour décoder, reformuler, faire passer des messages

⇒ **Axes d'améliorations :**

- **Travailler la communication (FALC, pictogrammes : LIREC, PODD, pictoselector, SANTE BD, Handiapason, Makaton, etc.) ; LSF**
- **Créer un espace d'accueil : réplique du bar des Amis : Bar des Aramons**

LES MOTS DES RESIDENTS : l'autonomie c'est quoi ?

« Traverser la route, je suis autonome pour prendre le tram seule ou avec mon copain, mais c'est mieux quand il y a mon copain, car je ne saurai pas comment me défendre si j'étais agressée. »

« C'est compliqué de communiquer avec les autres, parce qu'il y en a qui crient, alors je sors, je vais dehors quand c'est en train de monter, j'appelle les éducateurs pour m'aider. »

« C'est repérer la route pour pouvoir y aller seul ensuite, d'abord je suis aidé par les éducateurs. J'aime bien faire tout seul pour aller chez l'orthophoniste. Des fois, j'ai peur quand je suis tout seul dans la rue, le comportement des gens alcoolisés. »

6.2.3 Prestations pour la participation sociale

Les besoins en matière de participation sociale		
Besoins selon SERAFIN-PH	Objectifs du projet d'établissement	Prestation, actions ou activités réalisées au sein du foyer
L'accès aux droits et à la citoyenneté		
Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté	Favoriser et garantir l'accès aux droits (libre-expression, participation, information...)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Remise et explication des outils de garantie des droits loi 2002-2 (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, charte des droits et libertés) à l'admission par le CDS. Ces outils sont ensuite retravaillés dans l'atelier « Projet de vie » <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Axes d'amélioration Nécessité d'utiliser les mêmes pictogrammes dans les différents outils. Retravailler la charte des droits et libertés en FALC ○ Accompagnements pour l'exercice des droits et libertés dans le cadre de l'atelier « Projet de vie » (information, prévention, appropriation des droits et des devoirs, sensibilisation sur le droit de vote) mis en place à l'accueil de jour ○ Création d'un atelier « citoyenneté » en cours (partenariat envisagé avec écoles, maisons de retraite, etc.) ○ Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est mis en place conformément au décret du 25 mars 2004. <ul style="list-style-type: none"> - Une réunion a été organisée par la direction lors de sa prise de fonction dans le jardin avec l'ensemble des résidents pour expliquer le rôle du CVS et sa mise en place - Le CVS est travaillé en amont, il est aujourd'hui investi et les échanges sont riches. - Les résidents ont fait campagne et ont voté par un système de vote simplifié : photo du candidat et boîte sous sa photo pour déposer le bulletin.

		<p>=> Axes d'amélioration</p> <p>Vigilance à avoir quant à la durée du CVS (une heure semble trop long pour certains) et au nombre de questions posées</p> <p>Sensibiliser le président à faire une synthèse de la réunion, qui est très demandée par les résidents</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Proposer aux élus de sortir quand les questions ne les concernent plus au cours de la réunion (pour réduire la durée) ○ Sensibiliser les résidents aux modalités de vote classique pour le CVS pour s'habituer à pouvoir voter dans les instances hors établissement <p>- Informations affichées concernant la personne de confiance, mais pas encore vraiment appropriées par les résidents et les professionnels.</p> <p>- Recherche du consentement éclairé : travail au quotidien dans la relation éducative. Une veille constante de la part des professionnels sur le consentement en lien avec la vie affective et sexuelle (notamment sur le droit de changer d'avis)</p> <p>- Respect du choix du culte</p> <p>- Les chambres sont individuelles pour garantir l'intimité des personnes</p>
--	--	---

		<p>Participation des personnes à l'élaboration de leurs projets personnalisés</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ A toutes les étapes du PP, la parole du résident est retranscrite (bilan de l'année et souhaits pour la suivante), des allers-retours dans la relecture du projet entre les professionnels (écriture à plusieurs mains) et avec le résident - Au cours de la réunion clinique, un temps sera consacré au PP ○ Modalités de restitution du PP travaillées avec le résident (ex. quelle personne présente à la réunion) <p>Dans le cadre de l'atelier « citoyenneté » en cours de création, des liens seront tissés avec des associations en faveur d'actions de bénévolat</p>
--	--	--

Vivre dans un logement

<p>Besoins pour vivre dans un logement</p>	<p>Soutenir les résidents dans l'appropriation de leur lieu de vie</p>	<p>Mise à disposition d'une chambre individuelle : Un kit de base est fourni, comprenant un lit, une table de nuit, un bureau, une chaise et un placard intégré. Les clés sont remises à la personne sauf si préférence individuelle autre.</p> <p>Boîte aux lettres individuelle : Chaque personne a sa clé, si elle le souhaite. Les éducateurs sont disponibles pour l'aide à la lecture du courrier</p> <p>Possibilité pour les personnes de personnaliser leur logement et de l'aménager à leur guise</p> <p>Accompagnement pour acquérir son ameublement personnel</p> <p>Présence d'un personnel d'entretien pour l'entretien des bâtiments et la vérification des circuits électriques.</p> <p>Prestation extérieure d'un ESAT pour le lavage du linge pour les personnes qui le souhaitent. Celles ne le souhaitant pas peuvent aller à une laverie en proximité du foyer.</p> <p>⇒ Axe d'amélioration</p> <p>Sensibiliser le personnel d'entretien sur le respect du logement des résidents (intégrer qu'ils sont chez eux : peinture, pose d'étagères, etc.)</p>
<p align="center">Accomplir les activités domestiques</p>		
<p>Besoins pour accomplir les activités domestiques</p>	<p>Impliquer les personnes dans la réalisation des tâches domestiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement éducatif en vue de l'autonomie pour l'entretien personnel : évaluation par les éducateurs de leurs besoins et de leurs souhaits - Certaines personnes sont en mesure de faire leurs courses de façon autonome. <p>⇒ Axes d'amélioration</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impliquer davantage les personnes dans la réalisation des tâches domestiques - Intégrer le niveau d'autonomie dans le PP (appui sur la grille GEVA) - Travailler la notion de contrat en ayant la possibilité une fois par mois de rentrer dans la chambre pour s'assurer d'une bonne hygiène et de la sécurité - Mettre à disposition une machine à laver sur l'établissement pour travailler l'autonomie

<p>Besoins en lien avec le travail et l'emploi</p>	<p>Créer du lien avec le monde du travail, favoriser la découverte pour répondre aux demandes des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Facilitation pour les personnes dont le choix est de pouvoir travailler en ESAT : double orientation en cours ; deux partenariats avec des sections annexes d'ESAT (Kennedy et l'Envol) : possibilité de visite, mise en place de groupe de discussion ; projet de convention simplifiée et maintien du lien partenarial.
<p align="center">Développer les apprentissages élémentaires</p>		
<p>Besoins transversaux en matière d'apprentissages</p>	<p>Évaluer systématiquement les apprentissages de chaque résident et les mettre en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le travail éducatif participe des apprentissages et est adapté aux personnes, importance de la notion de « faire avec » et pas « à la place de » Les ateliers proposés répondent au besoin et au développement des apprentissages élémentaires (lecture, calcul, écriture) : <ul style="list-style-type: none"> - L'atelier « centre-ville » permet entre autres un accompagnement aux courses sur les résidences et ponctuellement sur l'accueil de jour - L'atelier informatique permet d'apprendre à naviguer sur Internet, à utiliser les outils numériques, de faire de la prévention en matière de cyber harcèlement et d'utilisation des réseaux sociaux - Évaluation de l'autonomie par rapport à la gestion de l'argent réalisée par les professionnels.

7/ PARTENARIATS ET STRATEGIE D'OUVERTURE

7.1 Les partenariats, les coopérations et les réseaux

7.1.1 La complémentarité avec d'autres dispositifs du territoire

Afin de travailler dans une logique de parcours, il est fondamental d'identifier les partenariats, les coopérations avec ou sans convention et l'appartenance à un ou des réseaux. Nous avons ainsi repéré les maillages nécessaires et les ressources disponibles sur le territoire permettant le travail en réseau.

Pour mener ses projets et assurer un accompagnement de qualité, le foyer de vie Les Aramons conformément à la recommandation de bonnes pratiques professionnelles publiée par l'ANESM en décembre 2008, noue des partenariats, formalise des conventions et s'insère dans divers réseaux.

7.1.1.1 Avec le secteur sanitaire : partenariats et conventions

Afin d'organiser la coordination des soins médicaux à visée **préventive, curative et palliative**, le FV a développé les partenariats suivants :

Soins somatiques et psychiques	Partenaires	Existence d'une convention ?	Objet du partenariat
Soins somatiques	Médecins généralistes de ville – Centre Euromédecine		RDV médicaux des résidents
Soins dentaires	Cabinets de dentiste		RDV soins dentaires de résidents.
Soins gynécologiques	Gynécologues HANDICONSULT 34 MAMMOBILE 34		Suivis ordinaires de résidentes. RDV gynécologiques de résidentes Réalisation de mammographies dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein
Soins psychiques	Médecins psychiatres libéraux CMP Hôpital La Colombière : professeur Capdevielle		Suivi de certains résidents avec handicap psychique, troubles de la personnalité ou du comportement

Afin d'organiser la coordination des **soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués**, le FV a développé les partenariats suivants :

Soins techniques et de surveillance infirmiers	Partenaires	Existence d'une convention ?	Objet du partenariat
	Laboratoire d'analyse médicale : Labosud 34		Partenariat avec Labosud pour l'obtention des résultats
	Energie médicale APARD		Location de matériel médical : lits médicalisés

Afin d'organiser la **rééducation et la réadaptation fonctionnelle**, le FV a développé les partenariats suivants :

Rééducation et réadaptation fonctionnelle	Partenaires	Existence d'une convention ?	Objet du partenariat

Afin d'organiser la prestation des **pharmacies et préparateurs en pharmacie**, le FV a développé les partenariats suivants :

Prestation des pharmacies et préparateurs en pharmacie	Partenaires	Existence d'une convention ?	Objet du partenariat
	Pharmacie de La Valsière	Convention	Approvisionnement des produits pharmaceutiques permettant le traitement médicamenteux des résidents. Préparation des piluliers

7.1.1.2 Avec le secteur médicosocial : partenariats et conventions

Axes d'amélioration en lien avec le secteur sanitaire :

- Formaliser des conventions avec
 - l'HAD, conformément au décret du 6 février 2006
 - Les équipes mobiles de soins palliatifs (EMSP)
- Mettre en place un partenariat avec le CHU
- Partenariat en cours avec le CRA : inclusion dans un diagnostic du public TSA

Secteur médicosocial	Partenaires	Existence d'une convention ?	Objet du partenariat
	<ul style="list-style-type: none"> • MDA de l'Hérault 		Les situations complexes ou les évènements indésirables
<i>Avec le secteur enfance</i>	<ul style="list-style-type: none"> • IME La Pinède • IME Château d'O • IEM La Cardabelle • IME Les Oliviers • IME Les Pescalunes • IME Les Mûriers • IME l'Ensoleillade • IME Les Hirondelles • IEM de Montrodat 	Conventions	=> Immersion avec des groupes de l'IME La Pinède et association de réinsertion Siloé au Grau du Roi (chantiers d'insertion de remise en état de barques). => Conventions de stages de découvertes et d'évaluations

<p>Avec le secteur adulte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Foyer Les Ecureuils (UNAPEI 34) • Foyer Daniel Meyer (APSH 34) • Camille Claudel 	Convention	<p>=> Bar des Amis</p> <p>=> Rencontres, découvertes</p> <p>=> Lieu ressources</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Centre PROPARA 	Convention	<p>=> Mise à disposition du médecin coordinateur (Docteur Verollet)</p> <p>=> Utilisation de la balnéothérapie et séances d'aquagym</p> <p>=> Utilisation des lieux de répit</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • EATU Les Sources (Clos du Nid) • EAM La Bruyère (APSH 34) 		
	<ul style="list-style-type: none"> • ESAT Kennedy La Bulle bleue (ADPEP 34) • ESAT La Croix verte (UNAPEI 34) • ESAT Via Domitia à Lunel (APSH 34) • Association GMMES 	Convention	<p>Accueil de travailleurs ESAT, participation à des ateliers artistiques et culturels</p> <p>=> Achat de plants et de plantes pour l'atelier potager</p> <p>=> Prestation blanchisserie : gestion du linge et des draps des résidents</p> <p>=> Mise à disposition de personnes en insertion professionnelle.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Améthyste 	Convention	<p>=> Immersion et échanges de pratiques professionnelles</p>

Axes d'amélioration en lien avec le secteur médicosocial :

- Développer le partenariat avec :
 - Le Planning Familial 34 (en projet)
 - L'Association Addictions France
 - Le CRCDC de l'Hérault pour améliorer les dépistages organisés des cancers

7.1.1.3 Avec le secteur professionnel

Secteur professionnel	Partenaires	Existence d'une convention ?	Objet du partenariat
	<ul style="list-style-type: none">• CFA, CEMEA, Initiatives, IRTS• Université Paul Valéry de Montpellier• Pôle Emploi / France travail	Convention	Accueil de stagiaires AES et ES au FV Accueil d'étudiants en psychologie

7.1.1.4 Avec le secteur social

Secteur social	Partenaires	Existence d'une convention ?	Objet du partenariat
	<ul style="list-style-type: none">• Mandataires judiciaires : UDAF, APSH34		Représentants légaux des résidents.

7.1.1.5 Avec le secteur associatif

Secteur associatif	Partenaires	Existence d'une convention ?	Objet du partenariat
<p>Accompagnements pour la participation aux activités sportives, de loisirs et culturelles</p>	<p><u>Activités sportives adaptées et sport santé</u></p> <p>Salles de sport</p> <p>Centre équestre Souca</p> <p>Association MCSA</p> <p>Association Le poids du partage</p> <p><u>Activités culturelles et artistiques</u></p> <p>Mairie de Montpellier</p> <p>Maison pour tous Léo Lagrange</p> <p>L'association MCSA</p> <p>L'atelier du savoir</p> <p>L'atelier de Selky (Lattes)</p> <p>Maison de l'environnement à Restinclières</p> <p>Ludothèque JJ Rousseau</p>		<p>Inscriptions de certains résidents.</p> <p>Don pour don : nettoyage des boxes et en échange équithérapie pour les résidents</p> <p>Activités sportives, initiation aux sports.</p> <p>Dans le cadre du projet Objectif santé, accompagnement des résidents aux activités physiques et sportives et sensibilisation sur l'alimentation.</p> <p>Prêt de matériels.</p> <p>Découverte par les résidents d'instruments de musique et production de sons.</p> <p>Expériences de scènes</p> <p>Prévention par rapport au harcèlement numérique</p> <p>Participation des résidents à l'atelier « Le jeu de peindre » : peinture de libre expression.</p> <p>Sensibilisation des résidents à l'environnement, lien avec l'atelier jardin, fabrication d'une maison à insectes et jardinières d'herbes aromatiques.</p>

	<p>Ecolothèque</p> <p>Médiathèque Pierrevives (Montpellier)</p> <p>Handiapason (Le Creusot)</p> <p>Association ONCODEFI Montpellier</p> <p>Cité des arts à Montpellier</p>	<p>Convention</p>	<p>Plateforme départementale qui propose des outils éducatifs (échelles, grilles d'observation).</p> <p>Sensibilisation des résidents déficients intellectuels aux dépistages organisés des cancers du sein, colorectal et du col de l'utérus.</p> <p>Réflexion en cours pour une adhésion.</p>
--	--	--------------------------	---

7.1.2 La participation et l'appartenance à des réseaux

Le Foyer de vie Les Aramons est intégré dans des réseaux et s'inscrit dans une réflexion territoriale.

- Participation au collectif d'artistes Art-dit issus du secteur médicosocial, qui permet :
 - o de créer des rencontres inter-établissements et des échanges entre artistes et équipes autour d'un même intérêt "les Arts plastiques »
 - o de promouvoir la qualité du travail fait en atelier. D'organiser une exposition collective annuelle afin de faire naître un regard différent sur le handicap. Organiser un vernissage pour créer un moment d'échanges et de rencontres conviviales
 - o de favoriser une ouverture sociale en allant à la rencontre d'un large public en présentant les œuvres réalisées.
- Participation au réseau interpsy des psychologues par la psychologue du FV
- Participation du directeur à l'Association Régionale des Directeurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ARDESS) Occitanie
- En projet : rejoindre la communauté 360

8/ LES DROITS DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

8.1 La garantie des droits

La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 de rénovation de l'action sociale et médico-sociale et ses décrets d'application ont créé un certain nombre d'outils et d'instances dont la mise en place est rendue obligatoire au sein des établissements sociaux et médico-sociaux. Ces outils et instances ont pour objectif de renforcer et de promouvoir les droits des usagers accueillis en établissements et services médicosociaux.

LES MOTS DES RESIDENTS : Vous connaissez vos droits ?

On est informé sur nos droits : c'est dans le contrat, le règlement.

Si on ne respecte pas ce qu'il y a sur le papier, il sera renvoyé si c'est quelque chose de grave. »

« On a le droit de voter, de donner notre opinion tant que c'est pas sur la politique et la religion. »

« On a le droit à s'exprimer librement, d'aller avec mes camarades quand c'est la pause, d'attendre que l'éducateur me dit d'aller en pause, d'aller sur le téléphone au moment des pauses, pas en activité. » Sydney

Quand je fais une demande ici on m'écoute. Là où j'étais avant on ne m'écoutait pas, je suis contente d'être ici. » Elise

8.1.1 Le livret d'accueil

Cet outil permet à la personne de connaître de façon précise les services mis à sa disposition. Il comprend la situation géographique du foyer, une présentation rapide de l'histoire de la structure, son organisation générale et pratique. Sont annexés au livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, le règlement de fonctionnement, le règlement du Conseil à la Vie Sociale et la notice d'information relative à la désignation de la personne de confiance (Décret n°2016-1395 du 18 octobre 2016 – article D. 311—0-4 du code de l'action sociale et des familles).

8.1.2 La charte des droits et libertés

Elle établit les droits fondamentaux auxquels peut prétendre toute personne accueillie en établissement. La charte des droits et libertés de la personne accueillie est également affichée au sein du foyer de vie.

8.1.3 La Charte d'accompagnement à la vie affective et sexuelle

De janvier à mai 2023, la commission éthique mise en place par l'association PRATO s'est réunie à plusieurs reprises afin de produire une charte d'Accompagnement à la Vie Affective et Sexuelle. (Cf. Annexe 12.4).

8.1.4 Le règlement de fonctionnement

Il définit, d'une part les conditions concrètes de garantie de l'exercice des Droits et Libertés individuelles telles que stipulées à l'article L 311-3 de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002, et d'autre part des obligations faites aux personnes accompagnées pour permettre la réalisation des prestations qui leur sont nécessaires, y compris lorsqu'elles sont délivrées hors de l'établissement. Ce document est annexé au contrat de séjour.

8.1.5 Le contrat de séjour

Le contrat de séjour est remis à la personne et/ou son représentant légal à l'admission. Il définit les droits et obligations de l'établissement et de la personne accueillie. Un avenant précise, dans un délai de six mois suivant l'admission, les objectifs et prestations adaptées à la personne.

8.2 Expression et participation collective des personnes accompagnées

Une réunion collective est organisée une fois par trimestre, animée par le Directeur, pour échanger sur divers thèmes liés aux droits des personnes accompagnées.

8.2.1 Le Conseil de la Vie Sociale

Le CVS est mis en place conformément au décret du 25 mars 2004 et à l'article L 311-6 du CASF : une réunion du CVS a lieu tous les trois mois. A l'issue de chaque CVS, un compte rendu est réalisé. Cette instance permet aujourd'hui une **réelle prise en compte de la parole des résidents** : les échanges sont nourris et les résidents investis et participatifs.

8.2.2 L'enquête de satisfaction

Un questionnaire de satisfaction a été adressé aux résidents en mai 2023 (trame du questionnaire en annexe 2 et résultats en annexe 3).

On a eu un questionnaire de satisfaction, mais on n'a pas encore les résultats. Certaines questions n'étaient pas très claires. Ca aurait pu être un peu mieux détaillé, on aurait pu mettre un pictogramme pour chaque question. »

8.2.3 La protection des données nominatives

Le système d'information des structures est conforme aux exigences du Règlement Général de Protection des Données (RGPD) applicable depuis le 25 mai 2018 et de la loi informatique et liberté CNIL.

La confidentialité est respectée ici oui : la vie privée des gens ça ne regarde pas les autres. »

« Le dossier est sur les ordinateurs et dans les archives. »

9/ L'ORGANISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

9.1 L'accueil et l'admission

Les demandes d'admission peuvent être faites directement par les personnes concernées, leurs représentants légaux, les familles, les établissements médico-sociaux qui accueillent la personne, souvent des IME ou des ESAT en cas de réorientation.

La plupart du temps le premier contact a lieu avec la secrétaire médico-social de notre établissement qui va accueillir la demande de la personne et l'orienter dans sa démarche. Elle lui enverra un dossier de demande d'admission avec une liste de pièces à fournir.

A réception du dossier, la secrétaire vérifie qu'il est complet et le transmet au chef de service qui va étudier la demande avec le soutien de la psychologue suivant la situation.

9.2 Le processus d'accueil et d'admission

Après lecture du dossier une proposition de rencontre avec le demandeur est organisée soit par téléphone ou par mail en fixant un premier rendez-vous.

Le chef de service reçoit la personne avec son entourage et présente l'établissement. Une fiche premier contact est établie et remplie par le chef de service. Celle-ci permet à la personne de s'exprimer par rapport à sa demande, de recueillir ses souhaits, ses questionnements, ses craintes. Une première liste d'activités peut se construire ce qui permettra à l'accueil de jour de proposer des ateliers qui conviennent à priori à la personne. Lorsque c'est un stage qui se déroule sur les résidences, il est aussi abordé différents domaines (santé, traitements médicamenteux, autonomie dans les actes de la vie quotidienne, les déplacements...).

Cette première étape est suivie d'une visite de l'établissement. C'est une étape importante car c'est à ce moment-là que la personne est la plus à même pour s'exprimer, en visualisant concrètement les lieux et les personnes. En effet, en visitant les locaux elle va aussi rencontrer d'autres adultes qui sont en atelier ou dans des temps de pause par exemple. Des premiers contacts se créent. Elle rencontre également des membres de l'équipe éducative présents ce jour-là, des agents de service, le service administratif, les cuisines, le directeur, la psychologue. Ceci donne à la personne une vue d'ensemble de l'établissement dans lequel elle envisage d'être admissible. Les résidents ont un rôle important dans cet accueil et y participent volontiers.

Un Comité d'accueil a été créé par les personnes accompagnées dans le but d'accueillir et d'accompagner les stagiaires durant leur séjour. Un Parrain et / ou une Marraine se porte alors volontaire.

A l'issue de cette première rencontre le chef de service contacte la personne et lui propose une période de stage d'évaluation découpée en deux parties. Une semaine découverte et deux semaines pour une évaluation plus précise en construisant avec la personne un projet de stage.

9.2.1 La procédure d'accueil

Cette procédure a pour but de clarifier les étapes administratives incontournables, préalables à une période d'essai

Elle établit à chaque étape qui fait quoi, pourquoi et comment et renvoie à des documents types.

Conformément à la procédure d'admission, nous proposons à la personne qui souhaite intégrer le foyer de vie les Aramons de faire un stage d'évaluation. Avant l'arrivée de la personne, un membre de l'équipe éducative de l'hébergement et de l'accueil de jour est désigné par roulement établi en amont, par le chef de service. Ce référent va accueillir et suivre le projet de stage de l'adulte concerné durant tout son séjour. Les personnes accompagnées et l'ensemble du personnel sont également informés de cette arrivée. Une préparation avec la lecture de la fiche de renseignements est faite lors de la réunion de fonctionnement afin de donner les informations nécessaires au bon déroulement du futur stage. Le jour de l'arrivée, le référent est détaché pour accueillir dans les meilleures conditions possibles le stagiaire. Sur l'accueil de jour le référent construit le planning d'activités hebdomadaire en fonction du projet de la personne et de ses choix. Pour l'hébergement ce sera l'éducateur de service en fin de journée qui accueillera la personne et l'aidera à s'installer dans son logement. La secrétaire ayant créé dans le logiciel OGYRIS le dossier de la personne, durant la période de stage sont notés tous les éléments d'observations qui pourront être utiles pour la future évaluation. A l'issue de chaque période un bilan de stage oral est transmis à la personne par le référent. Puis un bilan écrit est remis à la personne après avoir été travaillé en équipe pluridisciplinaire lors des réunions cliniques. Si la personne le souhaite un rendez-vous est fixé pour rendre compte de la première période de stage et envisager la deuxième. A l'issue de cette étape un bilan est à nouveau réalisé oralement et par écrit et remis à la personne. Ces bilans inclus dans le dossier du demandeur vont permettre à la Commission d'Admission de se prononcer sur son admissibilité ou non dans l'établissement en fonction de son projet, de ses choix et de son parcours.

9.2.2 La procédure d'admission

La procédure d'admission est disponible sur le site internet des Aramons <https://les-aramons.org/formalites-administratives-et-admission/>

PROCEDURE D'ADMISSION

Si vous souhaitez intégrer le foyer de vie Les Aramons, un dossier officiel de demande d'admission vous sera transmis par le secrétariat de l'établissement, à remplir et à nous retourner.

DEPÔT D'UN DOSSIER

Votre dossier est étudié par le Chef de service. Si la candidature ne correspond pas au projet d'établissement, vous recevrez un courrier vous l'indiquant.

Si la candidature correspond au projet d'établissement, nous vous proposerons une rencontre avec visite de l'établissement et un entretien afin que vous puissiez préciser vos attentes. À cette rencontre, sont présents votre famille et/ou vos représentants légaux. Peut être présente également l'équipe de votre établissement d'origine.

STAGE DECOUVERTE

Votre demande sera ensuite étudiée par notre commission d'admission dans le mois suivant la rencontre.

À l'issue de cette commission, un stage « découverte » d'une durée d'une semaine pourra vous être proposé. Un éducateur référent ou une éducatrice référente est désigné pour vous accompagner durant ce parcours d'admission.

Une fois le stage « découverte » réalisé, un bilan donnera lieu à un entretien en présence de toutes les personnes qui vous accompagnent pour votre projet d'admission.

Ce stage « découverte » vous aura permis de confirmer votre demande ou non.

STAGE D'ÉVALUATION

Si vous confirmez votre demande et en fonction de notre bilan, un stage « d'évaluation » de deux semaines (renouvelable une fois) pourra vous être proposé en vue d'une éventuelle admission.

Lors de ce stage, un entretien avec la Psychologue de l'établissement aura lieu. L'équipe pluridisciplinaire du foyer de vie Les Aramons approfondira l'évaluation de vos besoins et de vos capacités au regard du projet d'établissement et de vos attentes.

COMMISSION D'ADMISSION

À l'issue de ce second stage, une dernière rencontre en présence des personnes qui vous accompagnent dans cette démarche et notre équipe aura lieu pour rendre compte de l'évaluation de l'équipe pluridisciplinaire et de l'avis de la commission d'admission.

Si cet avis est défavorable, il vous sera expliqué. Si cet avis est favorable, vous serez inscrit sur une liste d'attente et vous pourrez bénéficier d'une admission lorsqu'une place sera disponible.

Composition et fréquence de la commission d'admission :

Arnaud Papin, Directeur, Didier Birobent, Chef de service éducatif, Aurélie Laporte, Psychologue.

La commission d'admission a lieu une fois par mois.

9.3 La procédure relative à la nomination et aux fonctions de référent

Le rôle de l'éducateur référent :

Parmi la multiplicité des professionnels qui accompagnent un adulte dans un établissement, il est important que soit désigné un interlocuteur privilégié pour la personne mais aussi pour les différents partenaires internes ou externes. L'éducateur référent joue donc ce rôle de pivot, d'interlocuteur privilégié. Lorsqu'il s'agit d'informations recueillies auprès des partenaires extérieurs ou des familles il les transmet en réunion d'équipe pluridisciplinaire ou directement au chef de service suivant l'importance ou la priorité à donner à celles-ci. Afin de coordonner nos actions, vous mettrez en copie de chaque mail envoyé le chef de service.

Il ne prend pas de décisions qui pourraient engager l'établissement sans en avoir préalablement informé le responsable du service. Si des questionnements complexes se présentent de la part des familles il les renvoie sur les instances institutionnelles établies comme les réunions de projet individuel, les réunions de fonctionnement ou vers les personnes concernées, directeur, chef de service, psychologue en fonction de la situation.

L'éducateur référent est le garant de la mise en œuvre du projet de l'adulte. Il coordonne les actions et doit se préoccuper qu'elles soient bien réalisées. Ce n'est pas forcément l'éducateur référent qui prendra les rendez-vous, qui fera tous les accompagnements, mais c'est à lui que revient la tâche de vérifier et de s'informer de tout ce qui a été mis en place ou va l'être, des rendez-vous pris, des partenaires engagés, de l'avancement du projet de l'adulte. Lorsque l'absence du référent est prévue, il transmet avant son départ à ses collègues toutes les informations nécessaires pour assurer la continuité de l'accompagnement de l'adulte concerné.

L'éducateur référent n'a donc pas l'exclusivité de la relation mais doit bien transmettre à la personne accompagnée qu'elle peut s'adresser à un autre membre de l'équipe. Il est important de s'assurer toutefois qu'un glissement ne s'opère vers un autre éducateur au détriment de la référence. Si tel est le cas, le travail de lien, de relais ou de parole doit s'opérer pour renvoyer l'adulte vers son référent ou maintenir l'existence de cette notion.

La référence éducative a pour but d'éviter la multiplicité des interlocuteurs dans le souci de rassemblement des actions et des informations.

Le référent devient pour l'adulte concerné, une personne ressource, sur qui il peut compter à partir de la relation privilégiée qu'il a établie avec lui.

9.4 La procédure relative au projet personnalisé d'accompagnement (dès lors que l'admission est prononcée)

L'élaboration du PROJET INDIVIDUEL D'ACCOMPAGNEMENT

PHASE 1 : Le recueil de l'expression

Recueillir l'expression des désirs, souhaits et paroles de la personne concernée, ainsi que la prise en compte du discours du/des représentant.s légal. aux

Un entretien individuel avec la psychologue est proposé à la personne (Cet entretien peut se faire en présence de l'un des référents et/ou avec un membre de la famille/représentant légal)

PHASE 2 : La réunion d'équipe pluridisciplinaire

Se réunir collectivement pour croiser les regards des co-référents, de la psychologue, du chef de service et du directeur lorsque cela nécessite son intervention.

Nous pouvons inviter à cette réunion des partenaires pour les associer à la réflexion en amont de l'écriture du PIA. Á l'issue de cette réunion, les axes d'accompagnement du PIA sont définis ainsi qu'une proposition de date pour la retransmission (phase 4), située 2 à 4 semaines après la réunion.

PHASE 3 : L'écriture

L'un des référents est responsable de l'écriture du PIA, il est « le rédacteur ». Il peut être aidé par le chef de service et la psychologue, il est possible de faire des allers et retours du projet avec des suggestions et des corrections avant la finalisation du document, signé par le rédacteur et le co-référent, le chef de service et le directeur qui peut faire des retours et proposer des corrections.

Un bilan psychologique écrit par la psychologue peut y être ajouté si nécessaire.

PHASE 4 : La retransmission

Un rendez-vous est fixé avec la personne et son représentant légal, possiblement avec une personne de son choix (ou la personne digne de confiance désignée à l'entrée dans l'établissement). Le PIA est lu par l'un des co-référents et/ou le chef de service et/ou le Directeur (celui-ci n'est pas nécessairement présent, cela aura été décidé préalablement lors de la réunion d'équipe pluridisciplinaire). La psychologue peut être présente si cela a été décidé en réunion d'équipe pluridisciplinaire également.

La personne ou son représentant légal (Tuteur) signe le PIA avec la mention « je reconnais avoir pris connaissance de ce document et en avoir reçu un exemplaire en main propre ». Une copie du PIA est remise à la personne concernée, une copie remise à son représentant légal. L'original est conservé dans le dossier de la personne, scanné dans son dossier numérique. Selon les capacités de compréhension de la personne, un document Facile à Lire et à Comprendre avec des pictogrammes ou des dessins pourra être conçu.

9.4.1 La trame du projet personnalisé

A partir de l'ensemble de ces données et des différents échanges, il sera élaboré, pour chaque personne, un projet personnalisé définissant les objectifs concrets et les actions à mettre en œuvre, afin d'individualiser l'accompagnement et la progression de la personne, en tenant compte de ses capacités et caractéristiques propres.

La personne est associée à l'élaboration/réactualisation de son projet personnalisé en présence de ses proches et/ou représentants légaux.

LES MOTS DES RESIDENTS : vous avez un PIA ? Comment ça se passe ?

« Je participe à mon PIA avec l'éducateur référent. Il me demande si je veux changer ou garder certaines choses. Si je veux rectifier un truc je peux. »

Tu viens dans la salle de réunion avec papa, maman et ma référente. On discute de moi, de mes projets, de ce que je veux faire après. Avant la réunion, on discute toutes les deux, après je viens dans la salle de réunion. »

Est-ce qu'on vous écoute ?

Oui, ma référente elle m'écoute beaucoup quand je veux changer d'activité, si j'ai un souci. »

« J'aimerais être à la réunion de la restitution du PIA »

9.5 Les fins d'accompagnement (dont la préparation à la sortie et le suivi après la sortie)

Cette procédure par étape vise à garantir une transition respectueuse, transparente et adaptée aux besoins spécifiques de chaque résident, tout en favorisant la collaboration entre les différents acteurs impliqués. Elle peut être ajustée en fonction des particularités rencontrées. Elle est systématiquement en lien avec le projet individuel de la personne.

- 1- Une évaluation de la situation du résident est réalisée avec l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement. Si nécessaire d'autres intervenants extérieurs peuvent être sollicités comme des médecins, gérontologues, spécialistes...
- 2- La recherche et la mise en pratique d'adaptation qui peuvent soutenir la personne sont à privilégier afin de mettre en place le plus rapidement possible des actions qui viendront à la fois soutenir le résident, sa famille et l'équipe éducative qui l'accompagnent (intervention d'un SSIAD, Kiné, lit médicalisé, fauteuil, et différents matériels).
- 3- Une adaptation de l'accompagnement est recherchée tant sur la résidence que sur l'accueil de jour.
- 4- En concertation avec le résident et son entourage proche, une demande d'orientation est proposée et envoyée en commission CDAPH à la MDPH. Un bilan éducatif et psychologique est établi afin de retracer la situation de la personne et l'objet de la demande.
- 5- Suivant la réorientation retenue par la MDPH, en lien avec le résident et/ou ses représentants légaux un dossier de demande d'admission est déposé dans les établissements qui correspondent aux besoins et à la demande de la personne.
- 6- Suivant la procédure d'admission de l'établissement ciblé, des stages sont organisés afin de concrétiser la demande.
- 7- Des supports visuels ou des outils de communication adaptés pour faciliter la compréhension sont mis en place.
- 8- Si le stage est concluant et que la personne est admise, une rencontre avec les futurs professionnels est proposée. Ceci est dans le but de transmettre les informations pertinentes, y compris les dossiers médicaux, les bilans éducatifs, les habitudes de vie au nouvel établissement. Cette coordination est nécessaire afin de garantir à la personne une transition en douceur.
- 9- Organiser des réunions d'informations pour le résident, des rencontres avec son éducateur référent, la psychologue avec sa famille / représentant légal afin d'échanger sur les changements à venir.
- 10- Lorsque la personne a quitté l'établissement, des contacts sont pris, le plus souvent avec la personne concernée lorsque cela est possible ou les professionnels qui l'accompagnent afin de maintenir des liens. Certaines personnes sont venues dans l'établissement afin de revoir leurs anciens collègues au cours d'un goûter ou d'un repas partagé par exemple. Les résidents des Aramons peuvent, s'ils le souhaitent, inviter leurs anciens collègues à venir passer un moment avec eux.

9.6 La procédure relative au circuit de médicament

FICHE PROTOCOLE : CIRCUIT DU MEDICAMENT

Date création :	Le 20/12/2022
Date modification :	
Structure porteuse du protocole :	FOYER LES ARAMONS
Titre de la procédure :	CIRCUIT DU MEDICAMENT : Préparation / Distribution / Administration
Référent (personne ressource) :	Chef de service médico-social
Liste des professions et services impliqués dans la prise en charge :	Accompagnant Educatif et Social / Aide médico-psychologique / Moniteur-éducateur / Educateur Spécialisé / Surveillant de nuit
Objectif général :	Eviter les risques, d'erreur dans la dispensation, la distribution, l'administration du médicament. Prévenir les risques liés à une prise accidentelle d'un médicament par un résident.
Population ciblée :	Tous les adultes accompagnés dans les temps d'accueil en hébergement (résidences) et en journée (ATO).
Evaluation :	La procédure sera évaluée à minima une fois par an.
Liste des documents associés :	Article loi HPST et CASF article L313-26 / Protocole circuit du médicament (ci-joint).
Liste des ressources documentaires ou références :	Article loi HPST et CASF article L313-26
Lieu de consultation du protocole :	Serveur des Aramons et classeurs résidences et accueil secrétariat.
Mode de validation du protocole :	Equipe de direction
Date d'actualisation :	Janvier 2024

PROTOCOLE : CIRCUIT DU MEDICAMENT

La sécurisation du circuit du médicament est définie par l'identification et la prévention des risques qui y sont rattachés. Il convient donc de s'assurer que chaque étape est bien identifiée par les différents professionnels afin de garantir le bon déroulement de la procédure qui se veut être connue et commune à tous.

Cela regroupe 4 étapes :

1- **La prescription** :

Elle est obligatoirement réalisée par un professionnel de santé habilité (médecin, psychiatre, spécialiste).

2- **La dispensation** :

Elle relève de la seule compétence du pharmacien acteur incontournable du circuit du médicament. Le foyer les Aramons a fait le choix qu'une préparation externe des piluliers soit réalisée par la pharmacie de la Valsière à Grabels. Une convention est signée par les deux parties afin d'en définir les modalités et l'organisation.

Les pharmaciens sont mandatés pour :

- Recueillir les ordonnances par l'intermédiaire des accompagnants éducatifs des Aramons.
- Mettre les médicaments prescrits sous blister scellés et répartis sur la journée. Chaque blister est identifié avec le nom et le prénom de la personne concernée, sa photo et le nom des médicaments.

3- **L'administration et l'aide à la prise du traitement** :

Cette étape est le dernier verrou qui va permettre de détecter et de prévenir la survenue d'une erreur. Elle repose donc sur la vigilance du professionnel qui en a la charge.

Elle inclut :

- **L'observation** du traitement en repérant des signes d'alerte (trop de médicaments, pas assez, pas les mêmes couleurs, formes, moins ...).
- **La vérification** de la concordance de l'identité du résident, du pilulier et de l'ordonnance.
- **Le traçage** de la prise ou non du traitement (remplir la feuille d'épargne).
- **La gestion des médicaments « si besoin »** en vérifiant que le nom du résident est bien inscrit sur la boîte, la posologie et en se référant à l'ordonnance.
- **De faire appel à une personne compétente en cas de difficulté** (chef de service, directeur, pharmacie, infirmier, médecin, SAMU...).
- **La distribution et l'administration** :

La distribution se fait pendant les temps de petit-déjeuner, déjeuner et dîner. Cela correspond pour la plupart du temps à des prises de traitements qui sont prescrites au moment des repas.

L'éducateur accompagne l'adulte concerné en lui donnant le traitement et en vérifiant qu'il l'a bien avalé. Le cas échéant il soutient le geste (tremblements) pour aider l'adulte à la prise du médicament. L'éducateur trace en dernier lieu la prise effective du traitement en signant sur la feuille d'épargne prévue à cet effet (une sur chaque résidence et une pour l'accueil de jour). Celles-ci sont ensuite archivées par le chef de service chaque mois.

- **Le choix du lieu :**

Un travail au préalable doit avoir été fait avec les résidents et les éducateurs référents pour savoir s'ils sont d'accord pour que la distribution des traitements soit réalisée dans la salle à manger. La personne concernée souhaite-t-elle prendre ses médicaments dans sa chambre en toute discrétion sur la partie hébergement ou dans un lieu isolé sur l'accueil de jour.

4- Le stockage :

Sur les résidences :

La pharmacie livre les traitements pour 15 jours, l'été pour un mois.

- 1 semaine est stockée dans le bureau des accompagnants dans un meuble fermé à clefs (marqué d'une croix rouge), ou dans la lingerie fermée à clefs.
- 1 semaine d'avance est stockée dans un meuble fermé à clef dans le bureau des accompagnants de chaque résidence.

Sur l'Accueil de jour :

- Pour le déjeuner (du lundi au vendredi), les éducateurs des résidences déposent le matin les traitements, issus des semainiers préparés en amont par la pharmacie, dans le meuble rouge fermé à clef de la salle à manger du Self dans le bâtiment central. Pour les externes, les traitements d'appoints sont également stockés dans ce meuble ainsi que les traitements ponctuels de l'ensemble des personnes accompagnées (exemple traitement contre la toux...).

5- Le traitement des médicaments non utilisés ou périmés :

Les traitements sont retournés à la pharmacie dès que le traitement est modifié ou terminé, suivant la dernière prescription médicale, ainsi que les traitements périmés.

6- Référent :

Un référent pharmacie (éducatrice sur les résidences) a été désigné pour faire le suivi et le lien entre la pharmacie et l'établissement.

10/ PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT

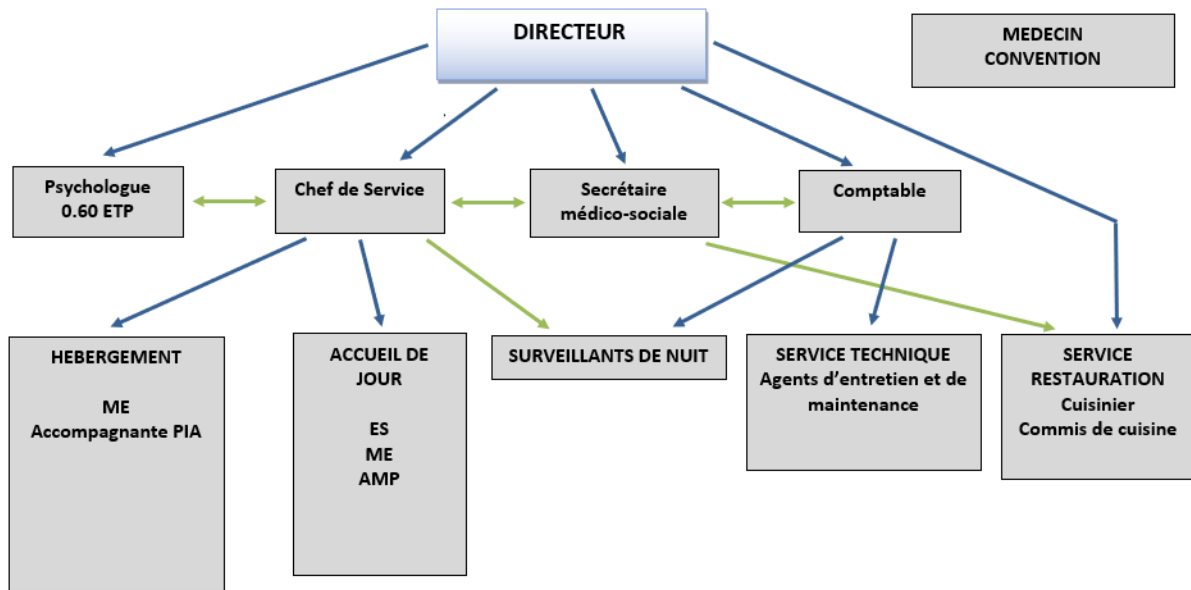
10.1 Les ressources humaines

10.1.1 Structure organisationnelle fin 2023 et extension fin 2024

Fonction principale exercée	Nombre d'agents	ETP	EXTENSION Nombre	EXTENSION ETP
Personnels administratifs :			FIN 2024	FIN 2024
Directeur	1	1	1	1
Chef de service	1	1	1	1
Personnel administration/gestion : comptable	1	1	1	1
Secrétaire de direction	1	1	1	1
Secrétaire médico-sociale			1	0.5
Personnel technique :				
Agent d'entretien - chauffeur	2	2	3	3
Agent de maintenance	1	1	1	1
Agent d'entretien – plongeur	1	0.86	1	0.86
Cuisinier	1	1	1	1
Commis de cuisine	1	1	1	1
Personnel socio-éducatif :				
Éducateurs spécialisés	1	0.5	1	1
Moniteur éducateur	8	7.7	10	9.7
Aide médico-psychologique /AES	6	6	9	9
Personnel paramédical :				
Psychologue	1	0.6	1	0.80
Personnel de nuit				
Surveillantes de nuit	4	4	6	6
TOTAL	30	28.63	39	37.86

10.1.2 Organigramme

FV Les Aramons : organigramme hiérarchique et fonctionnel



Lien hiérarchique →

Lien fonctionnel →

10.2 La cartographie des réunions

Les Foyers sont en devoir de garantir une cohérence institutionnelle aux personnes accompagnées. En ce sens, il importe de décrire les temps de réunion relatifs au suivi du Projet Personnalisé d'accompagnement ou à des situations particulières (**accompagnement/coordination du parcours**), de celles réservées à des espaces professionnels où se questionnent plus indirectement les missions d'accompagnement (réunions relatives à l'**organisation**) ou au pilotage par la **direction**).

Type de réunion	Participants	Fréquence	Durée	Animateur	Objet
Réunion commission d'admission	Directeur- CDS-Psychologue	Mensuelle	1 heure	CDS	Étudier et statuer sur les demandes d'admission
Réunion clinique hébergement	Psychologue + CDS + équipe éducative	Le jeudi	1 heure	Psychologue	Évocation de la santé psychique de résidents
Réunion clinique ADJ	Psychologue + CDS + équipe éducative	Le jeudi	1 heure	Psychologue	Évocation de la santé psychique de résidents
Réunion de préparation PIA	Psychologue- CDS – Equipe éducative	Le jeudi	1 heure	Psychologue	Travail autour du projet de la personne
Réunion de présentation du PIA	Référents projet (hébergement et/ou ADJ) – CDS- Accompagnant PIA – Psychologue et directeur selon la situation - Résident	Calendrier pré-établi annuel	1 heure	CDS	Présentation et échanges avec le résident autour de son projet
Réunion de coordination	Veilleurs et éducateurs (équipe nuit et équipe matin)	Hebdomadaire	15 mn	Pas d'animateur dédié = coordination	Transmission d'informations

Groupe de discussion	Résidents – Éducateurs de l'ADJ	Tous les vendredis PM (14h-15h)	1h	Éducateurs ADJ	Informier et échanger avec les résidents de tout changement et de l'organisation de la semaine ou sujet amené par les résidents
Réunion de coordination ADJ	Éducateurs – CDS- accompagnant PIA	Tous les jours	30 mn	CDS ou accompagnant PIA	Transmissions d'informations et organisation de la journée
Réunion de fonctionnement ADJ	Éducateurs – CDS - Secrétaire	Tous les vendredis matin (8h-9h)	1h	CDS	Organisation de la semaine et projection à long terme
Réunion de fonctionnement hébergement	Éducateurs – CDS – Secrétaire – une fois par mois présence des veilleurs et techniciens	Tous les jeudis après-midi	1h	CDS	Organisation de la semaine, prise en charge individuelle (RDV médicaux, activités, etc.) et projection
Réunion de coordination PIA	CDS – accompagnante PIA	Tous les mercredis matin	1h30	Coanimation CDS et accompagnante PIA	Coordination sur les PIA, le suivi et la mise en œuvre des objectifs
Réunion de coordination	CDS-secrétaire	Tous les lundis matin	1h30	Coanimation CDS et secrétaire	Coordination sur l'organisation de la semaine et du mois : planification des réunions, organisation des stages, etc.
Réunion équipe technique/psychologue	Psychologue et équipe	Mensuelle Lundi	30 mn	Psychologue	Faciliter la compréhension du fonctionnement des résidents et des interactions
Réunion équipe technique	Comptable responsable logistique et équipe	Hebdomadaire	45 mn	Comptable responsable logistique	Planification des travaux et améliorations à prévoir
Réunion veilleurs de nuit / psychologue	Psychologue – veilleurs de nuit	Bimestrielle Jeudi	30 mn	Psychologue	Faciliter la compréhension du fonctionnement des résidents et des interactions

Réunion collective	L'ensemble des salariés	Bimestrielle Jeudi 13h-14 h	1 heure	Directeur	Informier et échanger sur les évolutions de l'établissement
Réunion interservices	Les deux services éducatifs	Mensuelle 13h-14h	1 heure	CDS	Réflexion et travail autour d'un outil (RF, charte, etc.)
Réunion harmonisation des pratiques	Les deux services éducatifs	Bimestrielle	1h	Directeur et/ou CDS ou psychologue	Échanges autour des pratiques à partir des RBPP de la HAS – culture commune
Réunion groupe de parole	Résidents - Psychologue – éducateurs de l'hébergement	Ponctuelle	1h	Psychologue	Informations, médiation, apaisement des conflits en faveur du vivre ensemble
Réunion CVS	Directeur, secrétaire, élus du CVS, représentant du personnel, invités extérieurs, représentant du CA	4 fois par an	1h30	Président du CVS	Questions relatives à la vie institutionnelle
Réunion Qualité/COPIL qualité	Direction (tout ou partie), secrétaire de direction, accompagnante PIA, délégués CSE	Mensuelle	3h30	Directeur	Bilan - formalisation, classement et diffusion de procédures et de documents
Réunion d'analyse des pratiques	Psychologue externe + équipe de professionnels éducatifs (constitution de 2 groupes)	Mensuelle	1h30	Psychologue externe	Analyse de pratiques professionnelles en lien avec l'accompagnement des résidents
Réunion d'analyse des pratiques équipe de direction	Psychologue externe – équipe de direction	Trimestrielle	2 heures	Psychologue externe	Analyse des pratiques en lien avec l'accompagnement des équipes et la gestion de l'établissement
Commission éthique	Personne extérieure ressource – Directeur – Psychologue – CDS- 2 éducateurs – Membres du CA – Représentant des familles -	Variable	Variable	Personne ressource extérieure	Traitement d'une thématique par an (cf./document)
Réunion équipe de direction	Direction	Hebdomadaire mardi	2h	Directeur	Ordre du jour variable apporté par tous

Réunion cadres médicosociaux	Psychologue – CDS - Directeur	Hebdomadaire mardi	1h30	Directeur	Ordre du jour variable apporté par tous
Réunion Commission repas	Directeur, éducateur de l'hébergement, chef cuisinier et les représentants du CVS qui le souhaitent	Trimestrielle	1h	Directeur	Permettre aux résidents de donner leur avis sur les prestations hôtelières et les points à améliorer
Réunion CSE	Direction, élus titulaires	Mensuelle	1h30	Directeur	Questions relatives aux missions du CSE : organisation du travail et fonctionnement institutionnel
Réunion équipe de restauration	Chef cuisinier – commis de cuisine - Directeur	Hebdomadaire Mardi	1h	Directeur	Validation des menus des semaines à venir et amélioration de la logistique
Réunion interfoc psychologue	Psychologue de l'établissement avec d'autres psychologues	Trimestrielle	2h	Psychologues	Réunion de réseau, réflexion sur des situations cliniques
Réunion interfoc CDS	CDS et autres CDS d'ESMS	Trimestrielle			
Réunion ARDESS	Directeur et autres directeurs d'ESMS	Mensuelle	1h	Animateur de l'ARDESS	Échanges de pratiques
Réunion bilan de stage	Stagiaire- CDS- Partenaires – référent ADJ et/ou hébergement	Ponctuelle	1h	CDS	Bilan de stage
Réunion collective des résidents	Résidents - Directeur	Trimestrielle Le mercredi	30 mn	Directeur	Informations et échanges sur l'évolution de l'établissement

11/ LE PROJET STRATEGIQUE

11.1 Les perspectives à 5 ans

Le travail d'actualisation du projet d'établissement du Foyer de vie Les Aramons a permis de faire émerger 5 axes sur lesquels la structure va pouvoir poursuivre son travail de complémentarité et d'articulation : il s'agit ainsi de mener une réflexion sur des thématiques communes avec si nécessaire des développements singuliers du fait de l'offre de service et des besoins du public accompagné. Les cinq axes principaux avec des perspectives à 5 ans sont les suivants :

- La communication
- L'autodétermination et le pouvoir d'agir
- Le soutien aux aidants
- La diversification de l'offre
- La politique de l'établissement

Il se trouve que l'élaboration un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) pour la période 2024 – 2028 a démarré en novembre 2023 pour une finalisation avec le Conseil Départemental programmée en juin 2024.

AXE STRATÉGIQUE 1 - RENFORCER L'INFORMATION ET LA PRÉVENTION

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.1

PROMOUVOIR UNE COMMUNICATION ADAPTÉE ET MODERNISÉE

FICHE ACTION 1.1.1 : Traduire les documents fondamentaux en documents Facile à Lire et à Comprendre (FALC).

FICHE ACTION 1.1.2 : Accroître les contenus en ligne sur le site internet et développer le journal des Aramons sous forme de blog/nouveau support numérique géré par les personnes accompagnées.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.2

ACCOMPAGNER LA TRANSITION NUMERIQUE

FICHE ACTION 1.2.1 : Rendre les nouveaux outils numériques accessibles et mettre en place des formations pour leur utilisation. Prévenir et former à l'utilisation responsable des réseaux sociaux et des jeux vidéo.

AXE STRATÉGIQUE 2 – AMELIORER L'ACCES AUX DROITS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.1

RENFORCER LA CONCERTATION DES PERSONNES ACCUEILLIES

FICHE ACTION 2.1.1 : Favoriser le « pouvoir d'agir » et « l'autodétermination » des personnes accueillies dans le cadre des projets collectifs et individuels d'accompagnement. Former et soutenir les représentants du Conseil de la Vie Sociale.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.2

PROMOUVOIR L'ACCÈS A LA CULTURE ET À LA PRATIQUE ARTISTIQUE

FICHE ACTION 2.2.1 : Établir des partenariats avec des structures artistiques et culturelles pour permettre l'intervention d'artistes dans le domaine de la danse. Poursuivre la participation au dispositif « Expérience de Scènes » avec Montpellier Sport Culture Adapté.

FICHE ACTION 2.2.2 : Organiser une exposition d'arts plastiques au sein de l'établissement en partenariat avec Art Dit, à travers les ateliers peintures et travaux manuels.

FICHE ACTION 2.2.3 : Étendre l'atelier chant en collaborant avec des artistes extérieurs, musiciens et chanteurs, créer un clip vidéo en exploitant le partenariat avec Culture Sport Solidaire 34. Organiser des sorties culturelles et artistiques régulièrement, en particulier par le biais de Culture et Sport Solidaire 34.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.3

ACCOMPAGNER L'ACCÈS AUX SOINS ET À LA SANTE

FICHE ACTION 2.3.1 : Élargir l'atelier « esthétique et bien être » axé sur le concept du « prendre soin » et de l'estime de soi en créant une salle de relaxation. Accroître l'accès à des activités sportives « adaptées ».

FICHE ACTION 2.3.2 : Instaurer un atelier cuisine visant à promouvoir l'autonomie et combattre la malnutrition et l'obésité, ainsi qu'un atelier « Potager ».

AXE STRATÉGIQUE 3 – DIVERSIFICATION ET TRANSFORMATION DE L'OFFRE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.1

DÉVELOPPER L'OFFRE DE L'ÉTABLISSEMENT POUR RÉPONDRE À DES BESOINS IDENTIFIÉS

FICHE ACTION 3.1.1 : Concevoir un projet novateur en créant 8 places EANM Foyer de vie dans des studios autonomes (R+2 du nouveau bâtiment)

FICHE ACTION 3.1.2 : Accroître le nombre de places en accueil de jour en créant 8 nouvelles places en réponse au nouveau schéma départemental pour accueillir des personnes relevant de l'amendement CRETON. (Mutualisation des moyens existants).

AXE STRATÉGIQUE 4 – DEVELOPPER LE SOUTIEN AUX AIDANTS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 4.1

PARTICIPER AUX DISPOSITIFS TERRITORIAUX DE SOUTIEN AUX AIDANTS

FICHE ACTION 4.1.1 : Poursuivre la participation au dispositif d'accompagnement des situations complexes/critiques (RAPT), en mettant l'accent sur l'accueil et l'évaluation des personnes en situation critique sur les places d'accueil temporaire (internat) et séquentiel (externat). Devenir membre de la Communauté 360 et participer activement à ses actions sur le territoire.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 4.2

RENFORCER ET DIVERSIFIER LES SOLUTIONS DE RÉPIT

FICHE ACTION 4.2.1 : Créer une place de répit (accueil temporaire) dans un studio autonome (dispositif innovant R+2) et accroître la file active sur l'accueil de jour pour mettre en place davantage « d'accueils séquentiels ».

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 4.3

CRÉER UNE INSTANCE DÉDIÉE AU SOUTIEN DES AIDANTS

FICHE ACTION 4.3.1 : Mettre en place des rencontres régulières entre aidants animées par un réseau de psychologues d'ESMS.

AXE STRATÉGIQUE 5 – POLITIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 5.1

INSCRIRE L'ÉTABLISSEMENT DANS UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

FICHE ACTION 5.1.1 : Améliorer la prestation Restauration en ciblant les objectifs de la loi Égalim et en luttant contre le gaspillage alimentaire.

FICHE ACTION 5.1.2 : Réduire le coût de l'énergie par l'autoproduction d'électricité, notamment avec l'installation d'un toit photovoltaïque sur la nouvelle construction. Poursuivre l'achat de véhicules hybrides ou/et électriques pour parvenir à une flotte de véhicules hybrides/électriques d'ici 2028.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 5.2

CONSOLIDER L'ANALYSE DES PRATIQUES

FICHE ACTION 5.2.1 : Développer la réflexivité engagée au sein des équipes et sur le mode de gouvernance.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 5.3

CONSOLIDER LA DÉMARCHE QUALITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

FICHE ACTION 5.3.1 : Développer la fiche de poste de la secrétaire administrative et médico-sociale en y intégrant la fonction de « Référent Qualité » et créer un poste de secrétaire médico-sociale dans le cadre des extensions de places.

12/ ANNEXES

12.1 Annexe 1 : La nomenclature des besoins SERAFIN PH

Nomenclature des besoins

1.1 et 1.1.1 - Besoins en matière de santé somatique ou psychique	1.3 - Besoins pour la participation sociale
1.1.1.1 - Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux	1.3.1 – Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté
1.1.1.2 - Besoins en matière de fonctions sensorielles	1.3.1.1 - Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté
1.1.1.3 - Besoins en matière de douleur	1.3.2 – Besoins pour vivre dans un logement et accomplir les activités domestiques
1.1.1.4 - Besoins relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire	1.3.2.1 - Besoins pour vivre dans un logement
1.1.1.5 - Besoins en matière de fonctions cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire	1.3.2.2 - Besoins pour accomplir les activités domestiques
1.1.1.6 - Besoins en matière de fonctions digestive, métabolique, endocrinienne	1.3.4 – Besoins pour participer à la vie sociale et se déplacer avec un moyen de transport
1.1.1.7 - Besoins en matière de fonctions génito-urinaires et reproductives	1.3.4.1 - Besoins pour participer à la vie sociale
1.1.1.8 - Besoins en matière de fonctions locomotrices	1.3.4.2 - Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport
1.1.1.9 - Besoins relatifs à la peau et aux structures associées	1.3.3 – Besoins pour l'insertion sociale et professionnelle et pour exercer ses rôles sociaux
1.1.1.10 - Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé	1.3.3.1 - Besoins en lien avec la vie scolaire et étudiante
1.2 et 1.2.1 - Besoins en matière d' autonomie	1.3.3.2 - Besoins en lien avec le travail et l'emploi
1.2.1.1 - Besoins en lien avec l'entretien personnel	1.3.3.3 - Besoins transversaux en matière d'apprentissages
1.2.1.2 - Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui	1.3.3.4 - Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle
1.2.1.3 - Besoins pour la mobilité	1.3.3.5 - Besoins pour apprendre à être pair-aidant
1.2.1.4 - Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	1.3.5 – Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique
	1.3.5.1 - Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique

12.2 Annexe 2 : Trame de l'enquête de satisfaction mai 2023

ENQUÊTE DE SATISFACTION

JUIN 2023

A l'intention des personnes accompagnées (Résidents et Externes)

Nom et Prénom (Anonymat possible)	
INTERNE	
EXTERNE	

LEGENDE :



Je suis satisfait / oui



Je suis satisfait mais ce point reste à améliorer






Je ne suis pas satisfait / non

Si vous n'avez pas d'avis ou vous ne pouvez pas vous prononcer, vous pouvez ne pas mettre de croix dans la ligne.



L'environnement :

L'ambiance du groupe			
État des meubles des espaces collectifs			
Locaux collectifs adaptés à mon handicap			
Je me sens en sécurité aux Aramons			
Propreté des locaux (ménage)			
Entretien des bâtiments (travaux, peinture, réparation)			



Les transports organisés par l'établissement (pour les Externes) :

			
Respect des horaires			
Temps du transport			
Confort des véhicules			
Je me sens respecté durant les transports par le chauffeur			




La restauration :

			
La qualité des entrées			
La qualité des plats			
La qualité des fromages			
La qualité des desserts			
La composition des menus			
La prise en compte de mon régime alimentaire			
Les quantités servies			
Le mode de service (SELF)			
La propreté de la salle			
L'amabilité et la disponibilité des cuisiniers pendant le temps de service			



La communication des documents administratifs :

Vous a-t-on remis ?		
Un livret d'accueil		
Le projet Associatif		
Le projet d'établissement		
Le contrat de séjour		
Le Projet Individualisé d'Accompagnement		
La charte des droits et des libertés de la personne accueillie		
La liste des personnes qualifiées (liste fournie par la MDA à l'établissement)		




Comment trouvez-vous le site internet ?




Les événements :

		
Appréciez-vous la fête institutionnelle annuelle ?		
Souhaiteriez-vous qu'il y ait d'autres événements ?		
- Des spectacles musicaux et dansants ?		
- Des Portes Ouvertes ?		



L'accompagnement médico-social :

			
Je suis en confiance avec le/les référent(s) projet			
Je suis bien accompagné(e) par les professionnels			
Je me sens heureux(se) et épanoui(e)			
Mon avis est entendu			
Je bénéficie d'un accompagnement psychologique si besoin			




Le Projet Individualisé d'Accompagnement :

			
Ma participation à la préparation du PIA avec le ou les référent(s) projet			
Ma participation à la préparation du PIA avec la psychologue			
La possibilité d'inviter mes représentants légaux à la retransmission du PIA			
Ma participation à la retransmission du PIA			
Les axes d'accompagnement proposés à la fin de mon PIA			

Le conseil de la vie sociale :

		
Connaissez-vous le fonctionnement du Conseil de la Vie Sociale ?		
Les représentants des personnes accueillies me consultent avant les réunions ?		
Les représentants des personnes accueillies me font un compte-rendu des réunions ?		
Le nombre de réunions du Conseil de la vie Sociale sur une année est-il suffisant ?		
L'équipe de Direction prend-elle en compte les demandes exprimées lors des conseils de la vie sociale ?		

Le fonctionnement de l'accueil de jour :

			
Le panel d'activités			
Les horaires des activités			
La possibilité de changer d'activités			
La prise en compte de mon avis sur les contenus des activités			
Le matériel des ateliers			
Groupes de discussion (vendredi)			
Les temps libres entre midi et deux			
Le confort des salles d'activités (Chauffage, climatisation)			

Le fonctionnement du foyer d'hébergement :

			
Ma salle d'eau et mon wc dans ma chambre			
Possibilité d'accueil dans ma chambre			
Personnalisation de ma chambre			
Le nettoyage de ma chambre			
La climatisation			
Le chauffage			
L'espace salon			




Le fonctionnement du foyer d'hébergement : (suite)

			
La propreté des espaces collectifs			
L'accès à la télévision dans le salon			
L'accès à la WIFI			
L'accès à un ordinateur			
Les sorties détentes			
Les sorties culturelles			
L'organisation de la vie quotidienne			
Les rendez-vous médicaux			
La disponibilité des accompagnants			
Ma participation à la préparation des repas			
Les temps d'autonomie			
Le respect de mon intimité			
L'accompagnement pour mon hygiène et ma tenue vestimentaire			
La gestion du linge (Blanchisserie ESAT)			




La surveillance de nuit :

			
Horaires de démarrage et de fin de service			
Je me sens respecté par les surveillants de nuit			
Je me sens en sécurité la nuit			

La relation et la communication avec l'équipe de Direction et l'équipe technique :

La relation et la communication avec :			
Le directeur			
Le chef de service			
La psychologue			
Le comptable			
La secrétaire			
Les agents d'entretien et de maintenance			

De façon globale vis-à-vis de l'établissement, êtes-vous ?

Selon vous, qu'est-ce qui devrait être amélioré en priorité ?

Mettre 3 choix si possible.

L'environnement	
Les transports organisés par l'établissement	
La restauration	
La communication des documents administratifs	
Le site internet	
Les événements	
L'accompagnement médico-social	
Le Projet Individualisé d'Accompagnement	
Le CVS (Conseil de la Vie Sociale)	
Le fonctionnement de l'Accueil de Jour	
Le fonctionnement du Foyer d'Hébergement	
La surveillance de nuit	
La relation et la communication avec l'équipe de Direction et l'équipe technique	

12.3 Annexe 3 : Résultats de l'enquête de satisfaction mai 2023

RÉSULTATS de l'enquête de satisfaction

Septembre 2023

Les questionnaires ont été distribués en mai 2023 aux personnes accueillies, résidents et externes, qui ont pu être aidé par les accompagnants pour y répondre, suivant la légende ci-dessous.

LEGENDE :



Je suis satisfait / oui

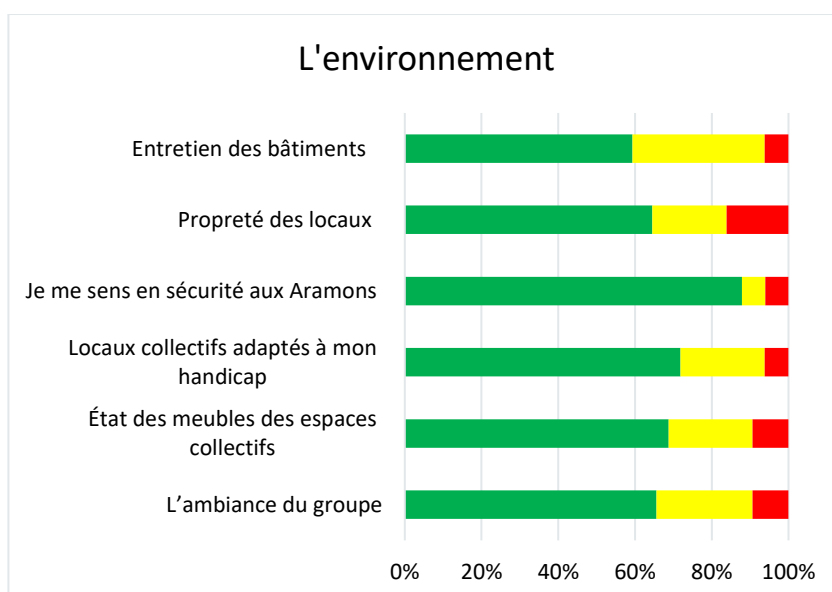


Je suis satisfait mais ce point reste à améliorer



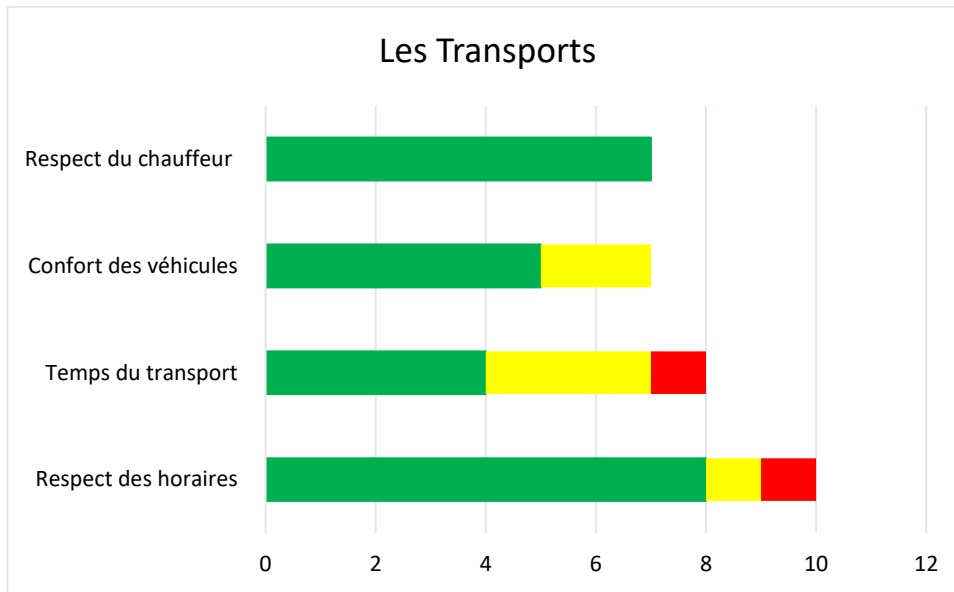
Je ne suis pas satisfait / non

L'environnement



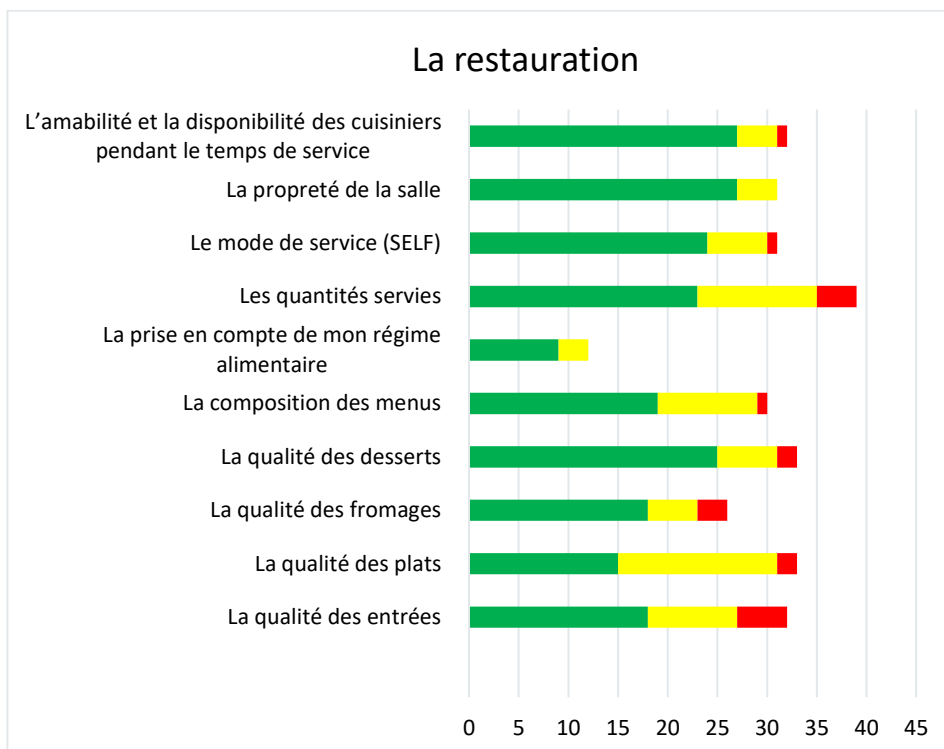
Ce premier tableau nous encourage à poursuivre le travail engagé dans chaque domaine, et à une vigilance à ne pas relâcher concernant le nettoyage quotidien de nos locaux.

Les transports organisés par l'établissement (pour les Externes)



Le temps et le respect des horaires dépendent de la circulation urbaine, ces éléments restent corollaires à des imprévus de type accident ou bouchons liés aux travaux sur les voiries.

La restauration



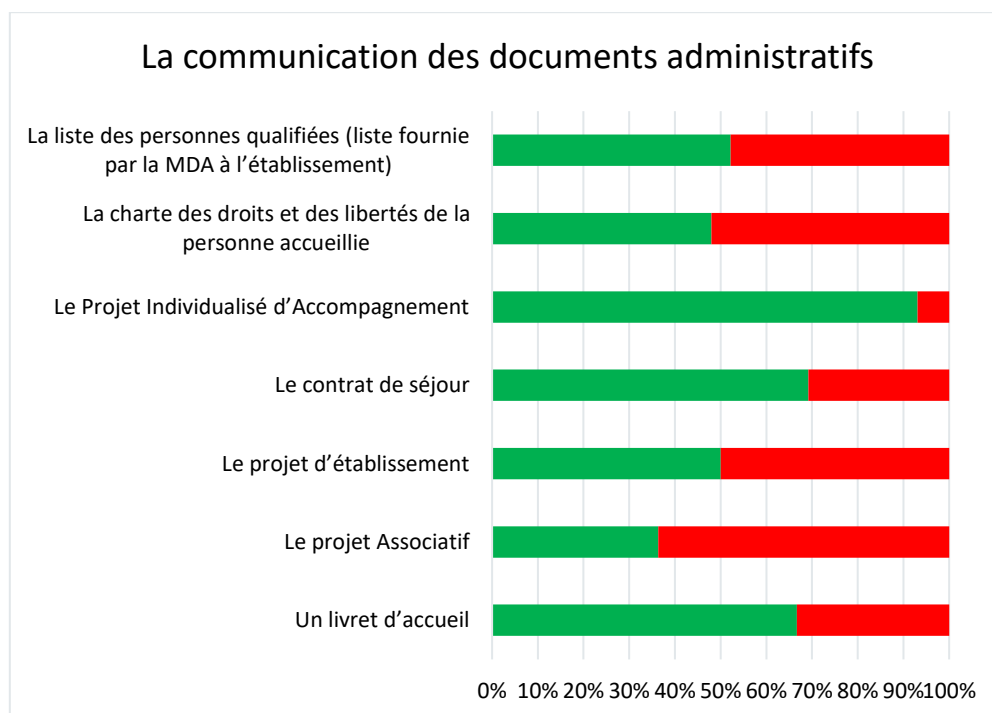
La restauration n'a eu de cesse de s'améliorer depuis trois ans, c'est unanime, mais il nous reste encore de grandes marges de progression à mettre en œuvre, ici, les bénéficiaires souhaitent un meilleur calibrage des quantités servies, et un mettent l'accent sur la qualité des entrées.

La composition des menus et la qualité des plats est au travail également !

Il faut noter que le passage en mode self-service a fait l'unanimité.

L'amabilité du personnel, et la propreté de la salle ainsi que la qualité de desserts drainent un maximum de satisfaction, nous devons tâcher de maintenir ce niveau et de mettre l'accent sur la qualité des plats et des entrées.

La communication des documents administratifs



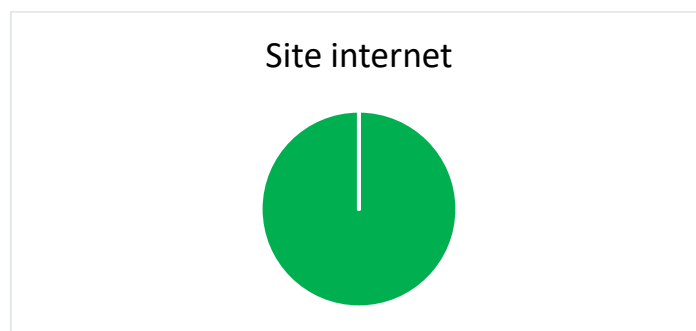
Ce tableau met en relief un certain nombre d'axes d'améliorations pour la communication des documents administratifs.

Nous savons que le public accueilli connaît des difficultés en lecture et en compréhension des textes, ainsi qu'avec le classement de ces nombreux documents administratifs, ces réponses nous invitent à réfléchir à des supports simples et facile à « lire » et à comprendre, notamment en utilisant des pictogrammes.

Il s'agit aussi de penser à un outil qui laissera trace de la communication des documents administratifs aux résidents et externes dans leur dossier individuel : un tableau récapitulatif ; et cela ne devra pas être une simple liste à cocher, mais l'assurance qu'il y a bien eu un accompagnement à la lecture et à la compréhension du document.

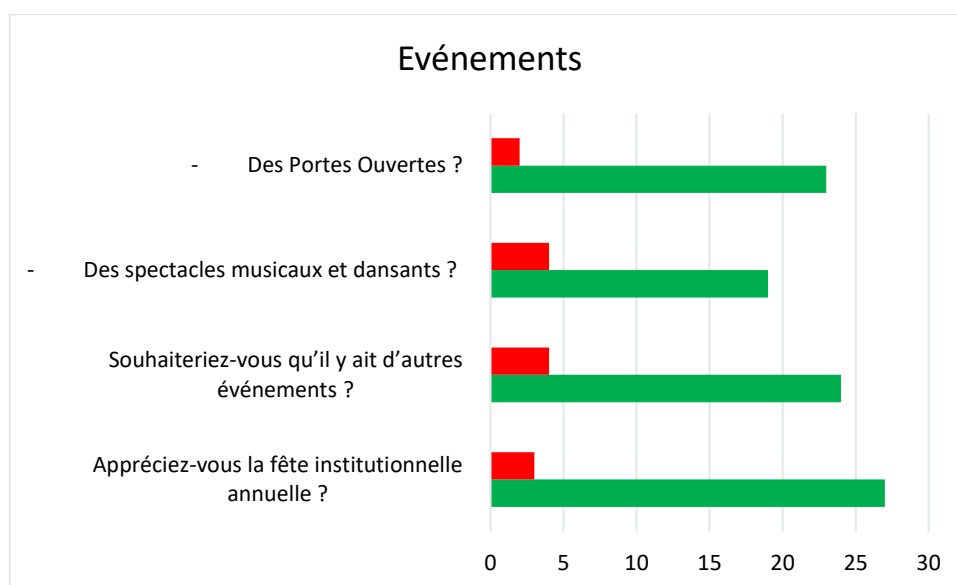
On voit dans les résultats ci-dessus que le Projet Individuel d'Accompagnement est un document auquel les personnes accompagnées ont pu avoir accès avec davantage d'appropriation, car celui-ci concerne la personne directement alors que les autres documents sont d'ordre collectif et politique, ils ont un aspect administratif qui fait moins sens que le projet de la personne.

Comment trouvez-vous le site internet ?



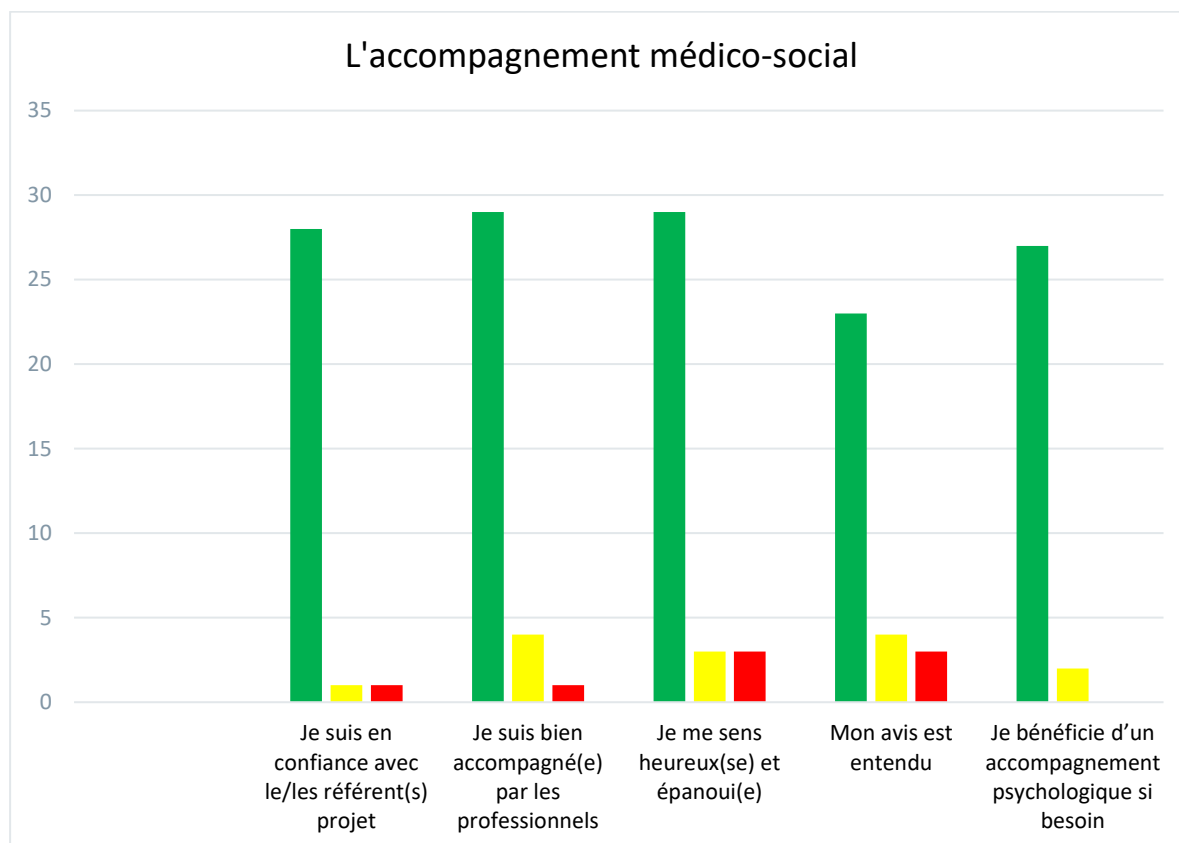
Unanimité totale !

Les événements en cours et événements souhaités



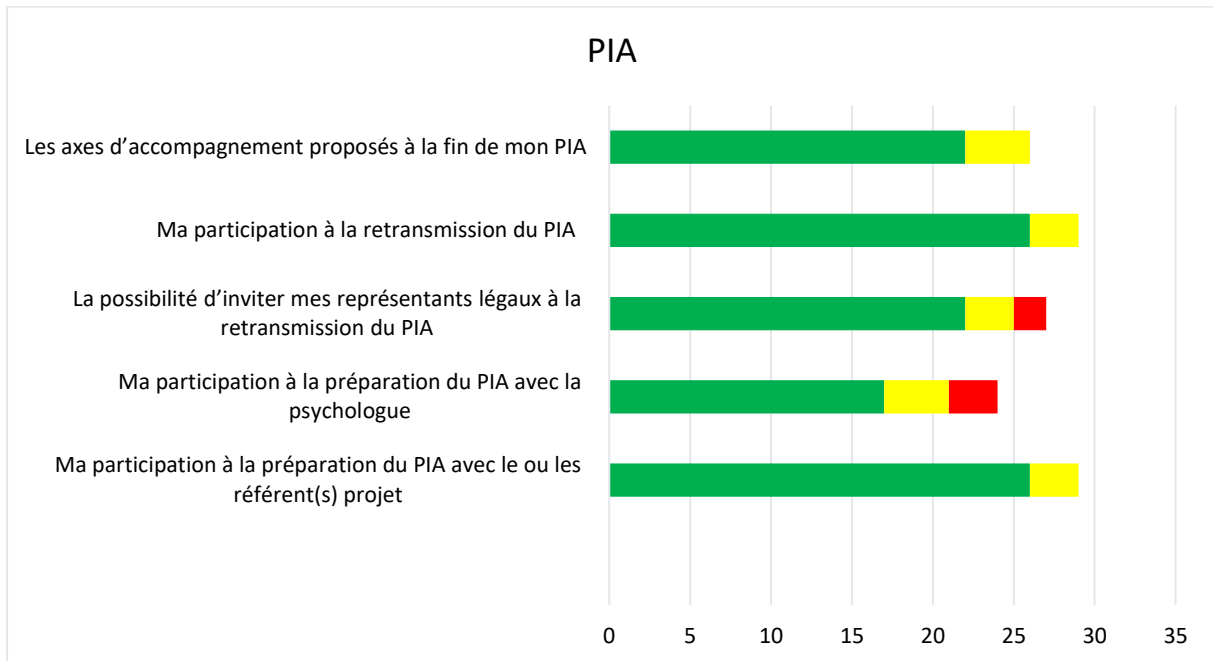
L'ouverture de l'établissement est un point qui fait quasiment l'unanimité, la grande majorité des personnes accueillies en effet souhaitent que nous poursuivions cette dynamique en maintenant la fête du lien (annuelle) mais que nous mettions également en place d'autres événements à commencer par une journée portes ouvertes fin 2023 et en 2024 et chaque année, nous pourrions faire ensuite des événements artistiques. Ces derniers pourraient s'envisager dans les nouveaux locaux dès 2025.

L'accompagnement médico-social



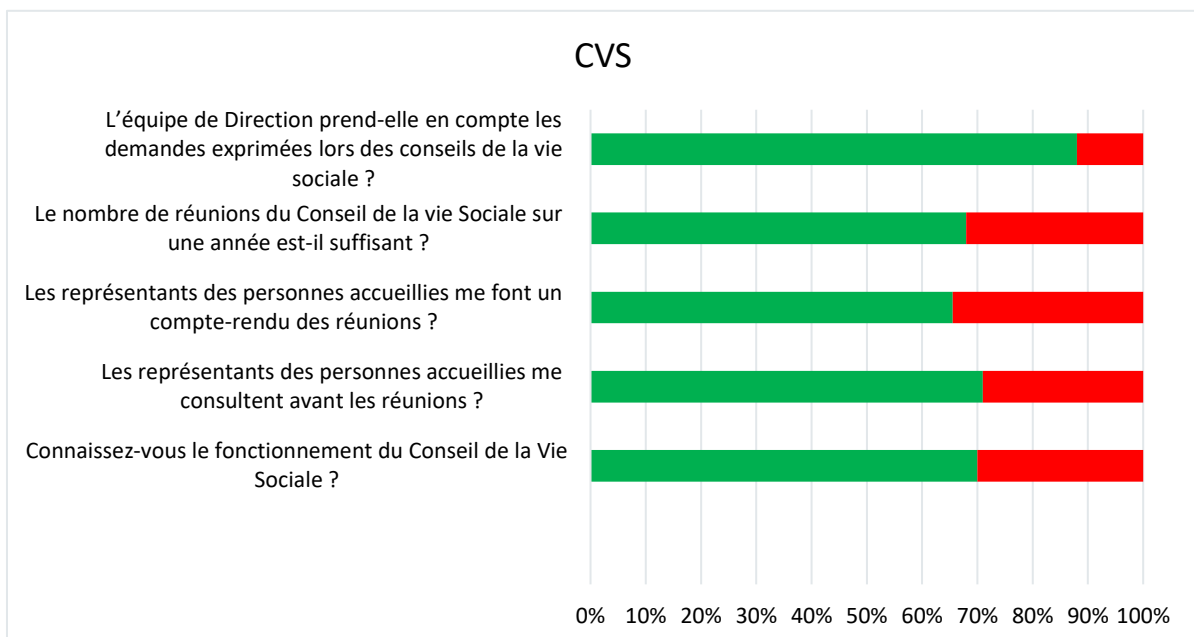
L'accompagnement médico-social au regard des résultats est très apprécié, le contraire aurait été surprenant car la bienveillance est au cœur de nos pratiques quotidiennes et un point de vigilance permanent, ces résultats le confirment, et nous encourageant à rester dans la même dynamique, quelques personnes ont répondu par la négative et nous devons donc nous assurer que l'accompagnement médico-social passe bien par l'écoute et une relation apaisée avec les accompagnants pour tous sans exception. Ce qui est certainement le cas mais les problématiques de certains à s'inscrire dans une relation apaisée avec les accompagnants et au sein de l'établissement avec les autres. Nous remarquons qu'il n'y a pas d'insatisfaction exprimée vis-à-vis de la disponibilité de la psychologue, ce qui est un point à maintenir.

Le Projet Individualisé d'Accompagnement



Comme nous avons pu le constater dans le tableau concernant les documents administratifs le PIA est un support d'accompagnement bien compris et apprécié ici des personnes accompagnées, l'accompagnement par un référent projet est également une réussite, la participation à la préparation et à la retransmission du PIA sont des points forts positivement accueillis depuis leur mise en place en 2021. Par ailleurs, les axes d'accompagnements remportent également l'approbation de tous.

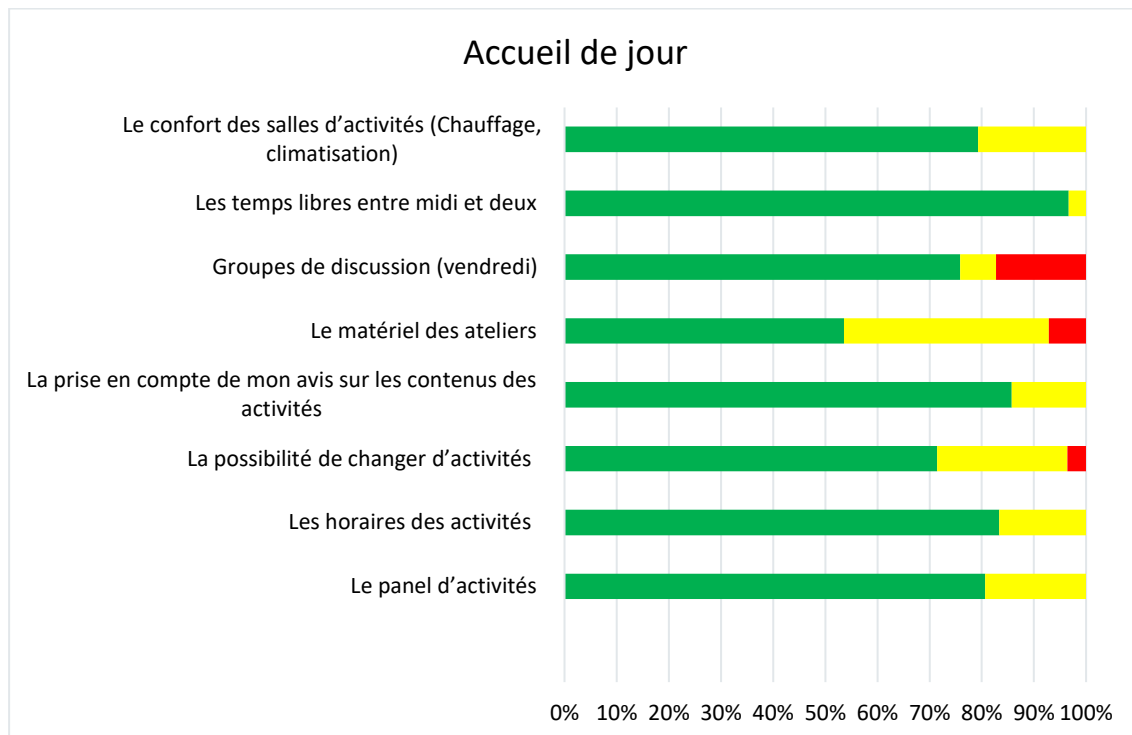
Le conseil de la vie sociale



10% seulement des personnes interrogées pensent que l'équipe de Direction ne prennent pas en compte les demandes exprimées, toutefois, il serait intéressant de faire un bilan en fin d'année pour lister les demandes exprimées dans le cadre du CVS et vérifier comment l'équipe de Direction a pu les prendre en compte ou non.

Par ailleurs, 30 % des personnes souhaitent qu'il y ait davantage de réunions du CVS et une meilleure consultation des personnes en amont des CVS. Ce qui nous encourage à en ajouter une au-delà des quatre réunions trimestrielles déjà en place et à mieux accompagner les représentants pour affiner la consultation de leurs pairs, mais aussi pour s'assurer de son appropriation par tous, ce qui commence par la vérification de la connaissance du connaître CVS et de son fonctionnement par tous.

Le fonctionnement de l'accueil de jour

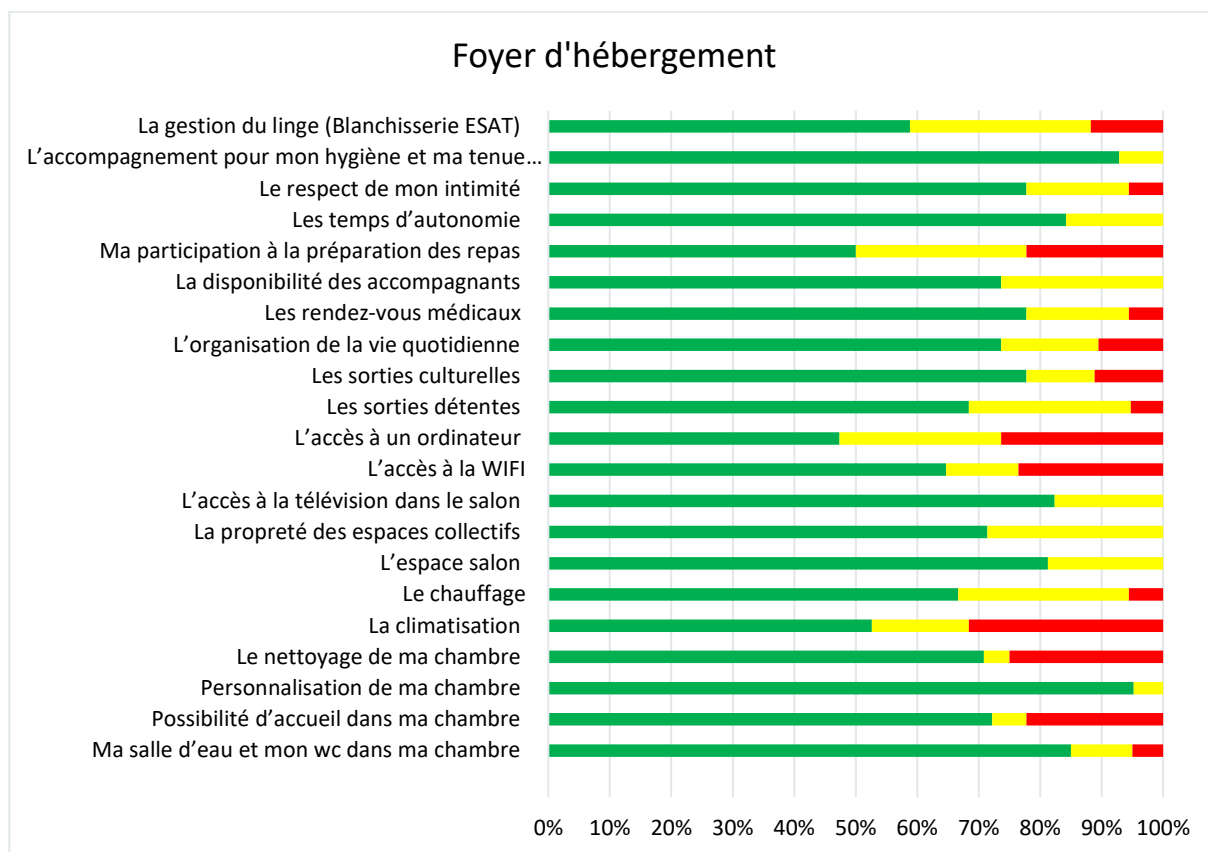


Beaucoup de satisfaction à l'égard du fonctionnement de l'ATO est visible sur ce tableau statistique, toutefois, un inventaire du matériel est à dresser pour vérifier et comprendre ce qui entraînent une satisfaction moyenne sur ce point-là.

Par ailleurs, Les groupes de discussion du vendredi ne font pas l'unanimité, reste à réfléchir comment les améliorer ou les adapter pour satisfaire l'ensemble des personnes concernées.

La possibilité de changer d'activités doit aussi être garantie pour tous, il va de soi que la participation aux activités ne peut pas s'opérer sous la contrainte mais que ces dernières doivent faire l'objet d'une adhésion libre des participants.

Le fonctionnement du foyer de l'hébergement



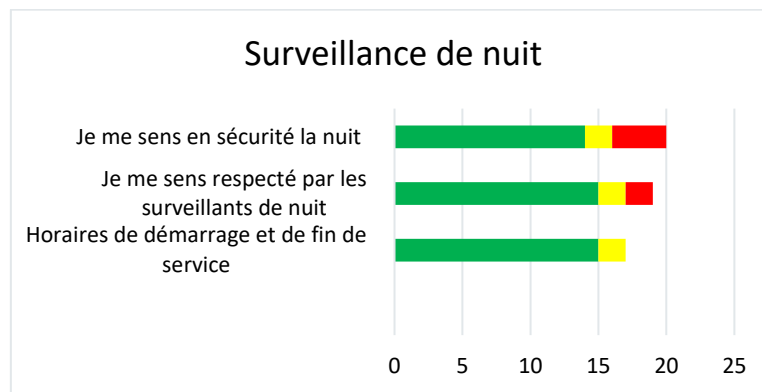
Le tableau est parlant / beaucoup de vert, l'équipe peut donc être fier du travail accompli au sein des résidences... mais 6 points rouges qui nous indiquent 6 axes d'amélioration dans l'ordre de priorité suivant :

- La mise en place de la climatisation dans les chambres
- L'accès à un ordinateur
- L'organisation du nettoyage des chambres
- La participation des résidents à la préparation des repas
- L'accès à la Wifi
- La possibilité d'accueil dans les chambres

Ces points-là pourront faire l'objet de réflexions respectives en réunion de fonctionnement, pour les affiner, mieux les comprendre, et voir comment nous allons pouvoir y apporter des corrections et améliorations.

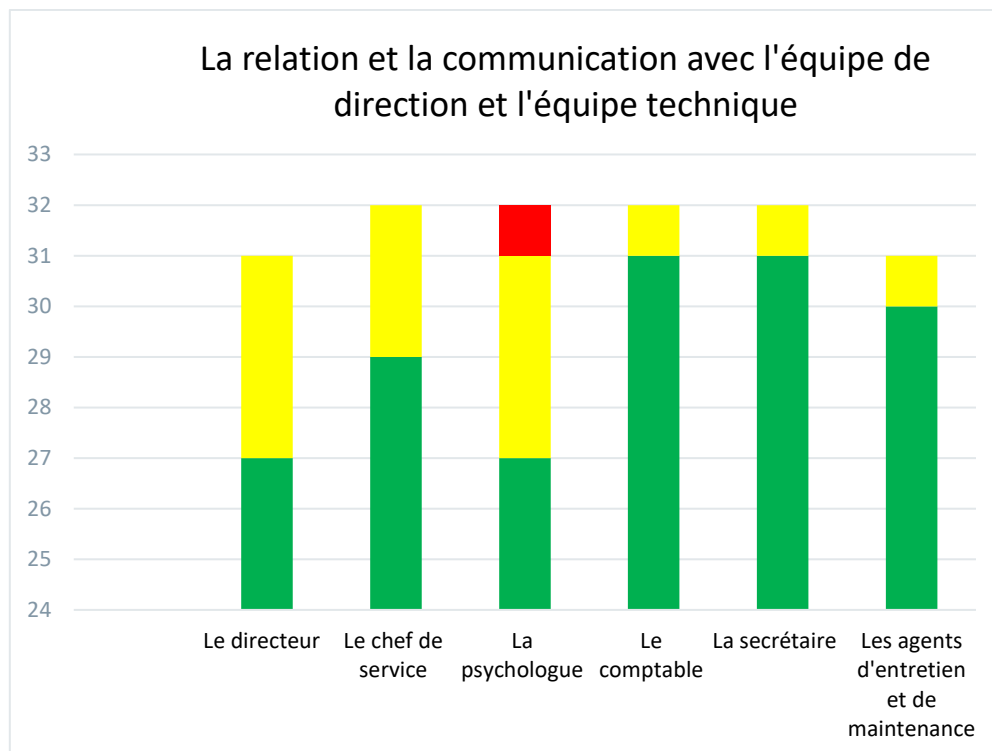
Les points positifs sont évidemment à maintenir et garantir sur le long terme.

La surveillance de nuit



Les insatisfactions exprimées ici nous invitent à associer l'équipe de surveillant de nuit à une réflexion sur l'amélioration de leur implication dans la relation d'accompagnement qui consiste à rassurer et respecter les résidents. Cette année, la mise en place de nouveaux horaires pour le chef de service éducatif et le responsable hiérarchique de l'équipe de nuit vont leur permettre d'inclure davantage les surveillants de nuit dans une réflexion autour de l'organisation de leur service mais aussi d'approfondir leur connaissance en termes d'accompagnement médico-social et une meilleure connaissance des résidents. Nous nous astreignons à stabiliser cette équipe et à la former continuellement. La satisfaction des résidents nous indiquent que le travail effectué depuis 2021 porte ses fruits.

La relation et la communication avec l'équipe de Direction et l'équipe technique



Doit-on expliquer la quantité de jaune et de rouge par le fait que les fonctions de Direction et de Psychologue entraînent davantage de distance, de « frustration » et d'autorité, et donc moins de sympathie ? La réponse est oui, de toute évidence... Toutefois, nous pouvons nous féliciter d'avoir une équipe de cadre et d'agents d'entretien et de maintenance amplement appréciée par les résidents. Au même titre que l'amabilité soulignée vis-à-vis des agents de restauration, il ressort de ce questionnaire que la qualité de la relation aux personnes accompagnées est un point fort au sein de notre établissement, ce climat est à stabiliser dans la durée.

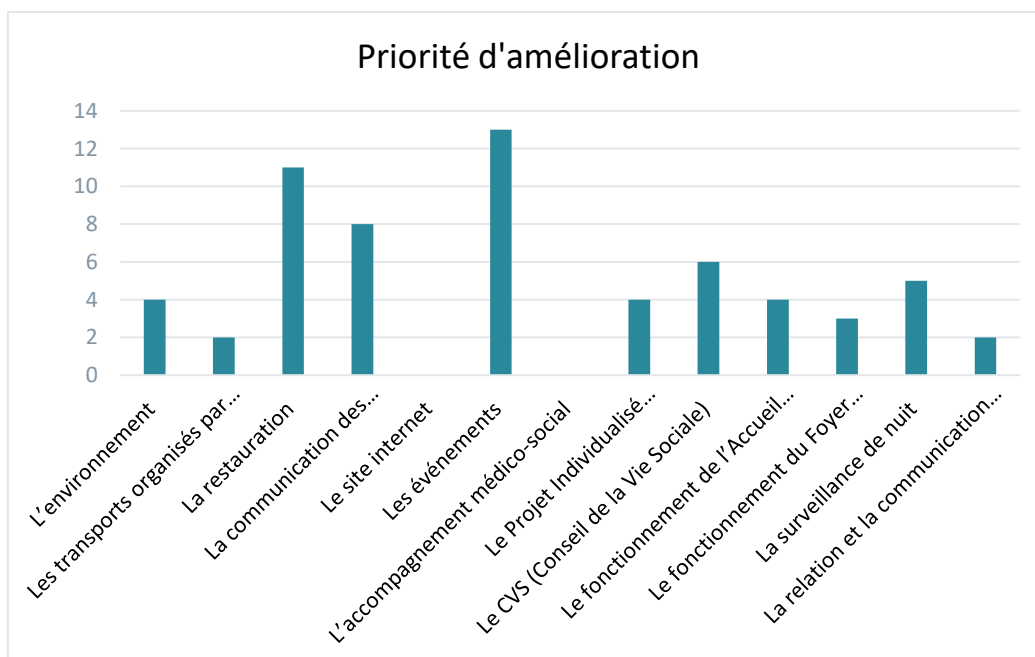
De façon globale vis-à-vis de l'établissement, comment êtes-vous satisfait ?



COMMENTAIRES

- C'est bien l'accompagnement.
- Ça me plait qu'il y ait des changements ça va être joli.
- Demande de plus de matériels dans les activités.
- Grande satisfaction !
- Le facebook est bien !
- Salle de bain : améliorer la douche pour régler la température...
- Une salle de pause le midi avec de livres, musique et jeux.
- Certains commentaires plus individuels resteront anonymes et seront traités auprès des personnes concernées.

Selon vous, qu'est-ce qui devrait être amélioré en priorité ?



Voilà un indicateur qui nous invitent à cibler les priorités de notre feuille de route !

12.4 La Charte d'accompagnement à la vie affective et sexuelle

Charte d'accompagnement à la vie affective et sexuelle

La charte est une production de la commission éthique mise en place par l'Association PRATO.

Composition de la commission éthique

Michel Montes, médecin psychiatre spécialisé dans l'accompagnement des adultes en situation de handicap accueillis en établissement médico-social.

Arnaud Papin, directeur

Aurélié Laporte, psychologue

Sabine de Montbrun, administratrice PRATO

Didier Birobent, chef de service médico-social

Rorry Duwattez, aide-médico-psychologique sur l'accueil de jour

Diane Roux, éducatrice sur le foyer d'hébergement

Marie-Joëlle Dombey, mère d'un résident du foyer d'hébergement, représentante légale et membre du conseil d'administration

Odile Méchard Talcone, mère d'une personne accueillie sur l'accueil de jour (externe), représentante légale

La commission Ethique prend en compte :

- La **vulnérabilité** des personnes accompagnées,
- L'**articulation entre les dimensions individuelle et collective** du travail d'accompagnement,
- L'**évolution permanente** de l'accompagnement dans le médico-social.

Elle réaffirme la position d'acteur de la personne accompagnée, fournit des repères aux professionnels aux prises avec des contradictions entre différentes logiques éducative et sociale, judiciaire, administrative... et la nécessité d'articuler dans leur pratique au plan éthique des composantes personnelles, professionnelles et institutionnelles.

Le champ de l'éthique

L'objectif de la commission éthique est de favoriser le partage d'un langage commun basé sur une définition qui permette de situer l'éthique notamment au regard de la morale, du droit et de la déontologie. On peut ainsi considérer qu'il s'agit d'« *une réflexion qui vise à déterminer le « bien agir » en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées* ». Pour autant, la notion ne peut être définie sans faire référence aux concepts de morale, de droit, de déontologie ainsi qu'à ceux de « bonnes pratiques » et de responsabilité professionnelle, institutionnelle et personnelle.

Ses apports

- **Permettre de prendre des décisions les plus justes possibles**
- **Donner du sens aux pratiques et à leur évolution**
- **Renforcer les relations de confiance entre les différents acteurs**

La commission éthique s'est chargée de produire un document synthétique sur le sujet en question pour définir les principes fondamentaux de l'accompagnement des résidents et externes du Foyer de Vie les Aramons en matière de vie affective et sexuelle.

La commission éthique a pris connaissance et s'est conformée à la note de cadrage publiée le 31 mai 2022 par la Haute Autorité de Santé pour la rédaction de cette charte. ²

Si l'expression « vie affective et sexuelle » est la terminologie la plus souvent usitée dans le secteur social et médico-social, cela ne se réfère à aucune définition officielle. En revanche, le terme de santé sexuelle est largement utilisé dans le cadre des politiques publiques et fait l'objet d'une définition détaillée par l'OMS. ³

LES TEXTES FONDATEURS

- Le code civil « Chacun a droit au respect de sa vie privée » qu'il s'agisse d'un majeur protégé ou non.
- La déclaration et la convention des droits des personnes handicapées, ONU (1975), rappellent la nécessaire garantie à celles-ci de la pleine jouissance des Droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales.
- La loi du 2 janvier 2002 met en avant l'accompagnement individualisé, le projet personnalisé d'accompagnement et la notion de consentement éclairé.
- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des Droits et des Chances, la Participation et la Citoyenneté des Personnes Handicapées ».
- La Circulaire du 5 juillet 2021 relative au respect de l'intimité, des droits sexuels et reproductifs des personnes accompagnées dans les ESMS relevant du champ du handicap et de la lutte contre les violences physiques, psychologiques et sexuelles, dont les personnes en situation de handicap peuvent faire l'objet.

LES VALEURS DE L'ASSOCIATION

² https://has-sante.fr/jcms/p_3400386/fr/vie-affective-et-sexuelle-dans-le-cadre-de-l-accompagnement-des-essms-note-de-cadrage

³ https://www.who.int/fr/health-topics/sexual-health#tab=tab_1

Dans son **projet Associatif l'association PRATO**, gestionnaire du foyer de vie Les Aramons, assure l'accueil, l'accompagnement et l'hébergement permanent et temporaire des personnes en situation de handicap dans une logique de parcours de vie qui s'appuie sur des principes fondamentaux permettant à la personne accueillie de trouver une qualité de vie en réponse à ses besoins et attentes ainsi que de prendre en compte la personnalité singulière de chacun pour l'amener au plus loin de ses possibilités, et de rechercher tous les moyens susceptibles d'assurer son intégration dans la société.

L'Association PRATO inscrit sa mission au profit des personnes accueillies en tenant compte de leurs capacités individuelles, leurs besoins, leurs désirs à tous les âges de sa vie en prenant en compte leur pathologie, leur vieillissement selon les modalités adaptées tout en assurant la protection des personnes accompagnées et de leurs biens.

L'association PRATO met au cœur de son fonctionnement et de son développement, des valeurs en action qui se résument ainsi : le respect des engagements, une ambition dans la réponse aux besoins des personnes, une ouverture à et sur l'environnement, une écoute de toutes les parties prenantes (usagers et familles, salariés), un esprit de solidarité vis-à-vis de l'ensemble des acteurs, une réflexion éthique vis-à-vis des personnes accueillies, une qualité de service qui s'appuie sur la responsabilisation, le savoir-faire, les compétences et le professionnalisme.

Elle proscrit toute discrimination de quelque nature que ce soit : sexe, origine, nationalité, confessionnelle et considère la personne accueillie comme unique avec son identité propre, ses potentialités, ses richesses, ses besoins, ses limites.

L'Association affirme son engagement dans la défense des droits et des libertés des personnes en situation de handicap, sa responsabilité et son éthique d'intervention au plus proche des personnes accueillies dans le respect de son intégrité, sa vie privée, de son intimité et sa sécurité.

Préambule

Quel que soit l'âge, il existe une même diversité d'expression de la vie affective, amoureuse et sexuelle chez les personnes en situation de handicap que dans l'ensemble de la population. Les personnes en situation de handicap aspirent à une diversité de mode de vie : célibat, vie de couple, mariage, désir d'enfant, hétérosexualité, homosexualité, ...

La Charte vise un accompagnement respectueux de la singularité de chaque personne, dans son être, son corps, son désir, son histoire et sa culture ainsi que dans la réponse à ses besoins. Cette charte vient compléter les documents relatifs à la prise en charge des personnes accueillies sur l'accueil de jour et le foyer d'hébergement des Aramons. (Projet Associatif, Projet d'établissement, Règlement intérieur des salariés, Règlement intérieur des personnes accompagnées).

La Charte

- L'établissement s'inscrit dans le droit commun en matière de vie affective et sociale.
- Chaque professionnel de l'accompagnement est à l'écoute des questionnements et expressions de la vie affective et sexuelle des personnes accueillies, sans porter de jugement de valeur.
- Dès lors qu'une difficulté relative à la vie affective et sexuelle apparaît, l'équipe pluridisciplinaire (accompagnants, cadres médico-sociaux) doit être sollicitée et cherche à apporter des réponses.
- L'établissement peut recourir à des partenaires spécialisés extérieurs à l'établissement pour mener des actions de prévention (planning familial, centre ressources) au bénéfice des personnes accompagnées ou/et pour la formation des membres de l'équipe éducative.
- L'établissement garantit la continuité de l'atelier Vie Affective et Sociale, animé par la psychologue et un éducateur, formés en amont.
- Les informations données doivent être adaptées, en prenant en compte les disparités possibles entre le développement physique, cognitif et affectif des personnes accompagnées, et en adéquation avec leurs préoccupations réelles.
- L'expression des désirs ne doit ni être réprimée, ni faire l'objet de réponses catégoriques et discriminantes de la part des accompagnants. Les aspirations exprimées appellent nécessairement un dialogue avec la personne sur les questions de santé, les implications et les conséquences qui peuvent découler de leurs choix et de leurs actions.
- La charte impose de ne pas influencer ni intervenir pour susciter des relations non consenties.
- Il est strictement interdit à un professionnel d'avoir des rapports amoureux et/ou sexuelles avec une personne accueillie, et de prendre une part active dans la réalisation des actes sexuels des personnes accueillies.

- La charte impose de faire respecter l'interdiction des relations non consenties. Les professionnels doivent s'assurer avec vigilance du respect du « consentement éclairé » des personnes entre elles, cette vigilance s'opère au quotidien.
- La chambre des résidents constitue un espace privé : le droit à l'intimité de leur relations affective, amoureuse et sexuelle doit être respecté par les professionnels, les résidents, les familles et les représentants légaux.
- L'établissement s'engage à favoriser l'aménagement des espaces permettant l'accès à une vie de couple lorsque les deux protagonistes en font la demande et que cette disposition est conforme aux projets individuels des deux personnes concernées.
- Un dialogue serein entre les adultes en situation de handicap accueillis et leur famille et représentants légaux est nécessaire au bien-être et à l'épanouissement de la personne. Après avoir recueilli l'autorisation de l'adulte concerné, dans un contexte respectueux de l'intimité, les professionnels et les familles et représentants légaux ont la possibilité d'échanger sur les sujets de la vie affective et sexuelle.
- Si des oppositions ou des difficultés apparaissent entre la personne accompagnée, sa famille, les représentants légaux et les professionnels (par exemple : désir d'enfant, modes de contraception, demande de stérilisation, rejet d'une forme de sexualité, ...), une médiation peut être organisée en faisant appel à des personnes ressources extérieures, médecin psychiatre, psychologue, ou une personne qualifiée par la Maison Départementale de l'Autonomie, voire le Juge des Tutelles ou autres si nécessaire.